

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014 A 19:30 HEURES  
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

---

( 32 )

Présidence : M. Marc Bugnon

Présents : 73 Conseillers généraux  
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Laurent Dietrich  
M. Joël Gapany  
Mme Gisela Kilde  
Mme Lauraine Peisl  
M. Klaus Uhr  
M. Rainer Weibel

Absente : Mme Eva Heimgärtner

Scrutateurs : M. Bernard Dupré  
M. Jean-Noël Gex  
M. René Marty  
M. François Miche  
Mme Yolande Peisl-Gaillet  
Mme Cécile Thiémard

Scrutateurs suppléants: M. Marc-David Henninger  
Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus  
M. Vincent Pfister  
M. Pascal Wicht

Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, Chef du Service des Finances

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni  
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Séance du 15 décembre 2014

**Ordre du jour**

Le Président a le plaisir de saluer les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale et les représentants de la presse. Il ouvre 'une séance marathon' consacrée, pour l'essentiel, au budget 2015 de la Ville de Fribourg et des Services industriels.

*"L'ordre du jour extrêmement, voire exagérément, copieux nous conduira à nous retrouver demain pour une séance de relevée. Cette double séance se conclura cependant en apothéose, puisque l'apéritif de Noël du Conseil général, le premier du nom, sera offert demain soir. Ich begrüsse auch die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Gemeinde, die Besucher auf der Tribüne sowie die Medienvertreterinnen und Vertreter. La convocation du 24 novembre 2014, ainsi que les annexes, vous a été adressée dans les délais légal et réglementaire, tout comme le procès-verbal n° 31 de la séance du 29 septembre 2014.*

*Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour?"*

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant:

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 31 annexé de la séance du 29 septembre 2014;
3. Election d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de Mme Anne-Sophie Guillaume, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015;
4. Election d'un membre à la Commission de l'Edilité en remplacement de M. Stanislas Rück;
5. Désignation du nouvel organe de révision des comptes de la Commune de Fribourg et des Services industriels pour les exercices 2015, 2016 et 2017;
6. Règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions – message n° 35;  
Rapport de la Commission financière  
Représentant du Conseil communal: M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité
7. Plan financier 2015-2019 - Réactualisation;  
Représentante du Conseil communal: Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances  
Rapport de la Commission financière
8. Examen du budget de fonctionnement 2015 – message n° 34;
  - A. de la Commune
  - B. des Services industrielsReprésentante du Conseil communal: Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances  
Rapport de la Commission financière

Séance du 15 décembre 2014

Ordre du jour (suite)

Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa Direction

9. Examen du budget des investissements 2015 – message n° 34;
- A. de la Commune
- I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)
- II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II):
1. 300.506.16 Renouvellement du mobilier scolaire et informatique Fr. 300'000,00
- Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
2. 401.506.20 Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" Fr. 100'000,00
- Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
3. 420.506.27 Remplacement d'un fourgon CR 1987 Fr. 105'000,00
- Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
4. 420.506.28 Camion tonne-pompe 1 (1983) Fr. 600'000,00
- Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
5. 430.501.07 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école – piétons, deux-roues, transports publics Fr. 100'000,00
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
6. 430.501.08 Mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines Fr. 150'000,00
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Séance du 15 décembre 2014

Ordre du jour (suite)

- |     |            |   |     |              |
|-----|------------|---|-----|--------------|
| 7.  | 430.501.09 | <u>Agglo 11.9: Priorisation des transports publics au giratoire Hôpital Cantonal</u>  | Fr. | 130'000,00   |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. |     |              |
| 8.  | 430.503.00 | <u>Agglo 23.1: Aménagement d'abris vélos aux gares et haltes ferroviaires</u>         | Fr. | 100'000,00   |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. |     |              |
| 9.  | 520.501.03 | <u>Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit</u>                    | Fr. | 1'500'000,00 |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. |     |              |
| 10. | 520.506.14 | <u>Remplacement de véhicules</u>  | Fr. | 570'000,00   |
|     |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.  |     |              |
| 11. | 520.506.15 | <u>Saleuses – remplacement équipement d'hiver</u>                                     | Fr. | 130'000,00   |
|     |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.  |     |              |
| 12. | 523.501.04 | <u>Eclairage public - renouvellement (subventions Groupe E déduites)</u>              | Fr. | 500'000,00   |
|     |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.  |     |              |
| 13. | 524.503.00 | <u>Remplacement du silo à sel</u>   | Fr. | 160'000,00   |
|     |            | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.       |     |              |
| 14. | 531.501.09 | <u>Décharge de Châtillon, étape 5</u>   | Fr. | 3'000'000,00 |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. |     |              |

Séance du 15 décembre 2014

Ordre du jour (suite)

- |     |            |  |     |              |
|-----|------------|--|-----|--------------|
| 15. | 532.501.44 | <u>Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement</u>  | Fr. | 3'500'000,00 |
|     |            | Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.   |     |              |
| 16. | 540.506.04 | <u>Développement et intégration de la 3D dans la mensuration officielle et les domaines de SITECOF</u> | Fr. | 100'000,00   |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                  |     |              |
| 17. | 611.503.18 | <u>Maison de Justice: extension de la climatisation (magasins/dépôts AVF)</u>                          | Fr. | 50'000,00    |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                  |     |              |
| 18. | 611.503.19 | <u>Sécurité - nouvelles normes incendies, électricité</u>  | Fr. | 75'000,00    |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                  |     |              |
| 19. | 611.503.20 | <u>Assainissements toitures: réfection d'étanchéités</u>   | Fr. | 50'000,00    |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                  |     |              |
| 20. | 611.503.21 | <u>Assainissements énergétiques: système de chauffage</u>  | Fr. | 100'000,00   |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                  |     |              |
| 21. | 611.503.22 | <u>Hôpital des Bourgeois: détection incendie (modernisation du système d'alarme)</u>                   | Fr. | 160'000,00   |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                  |     |              |
| 22. | 612.503.00 | <u>Accueil extrascolaire du Jura (AES): réalisation de 4 pavillons provisoires</u>                     | Fr. | 2'000'000,00 |

Séance du 15 décembre 2014

Ordre du jour (suite)

		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
23.	612.503.95	<u>DOSF CAD: fourniture de chaleur CAD JURACAD</u>	Fr.	200'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
24.	612.503.97	<u>Ecole de la Heitera (Schoenberg): remplacement des vitrages</u>	Fr.	200'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
25.	612.503.98	<u>Ecole de la Neuveville, 2 salles de classe: étude</u>	Fr.	120'000,00
		Cette étude sera financée par l'emprunt et amortie selon les prescriptions légales.		
26.	612.503.99	<u>Ecole de la Heitera, 6 pavillons: études et réalisation 1<sup>ère</sup> étape</u>	Fr.	3'000'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
27.	613.503.31	<u>Arcades: réfection restaurant</u>	Fr.	200'000,00
		Ces travaux seront financés par le fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier.		
28.	615.501.05	<u>Saint-Barthélemy - montage d'un abribus</u>	Fr.	50'000,00
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
29.	620.501.18	<u>Grand-Places: études</u>	Fr.	200'000,00
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		

Séance du 15 décembre 2014

Ordre du jour (suite)

- |     |            |  |     |            |
|-----|------------|--|-----|------------|
| 30. | 620.501.28 | <u>Revitalisation Ville historique, Bourg et liaison verticale: concours Agglo 41.1/41.2</u>     | Fr. | 270'000,00 |
|     |            | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.           |     |            |
| 31. | 620.501.29 | <u>Agglo 41.6: Passage du Cardinal</u>   | Fr. | 200'000,00 |
|     |            | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.           |     |            |
| 32. | 620.501.30 | <u>Révision du PAL concept Agglo</u>   | Fr. | 50'000,00  |
|     |            | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.           |     |            |
| 33. | 620.501.31 | <u>Au fil de la Sarine: renaturation (nature en ville)</u>                                       | Fr. | 70'000,00  |
|     |            | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.           |     |            |
| 34. | 620.501.33 | <u>Cordeliers-Grabensaal - liaison piétonne publique</u>   | Fr. | 130'000,00 |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.            |     |            |
| 35. | 620.501.34 | <u>Grandfey - études, réaménagement de la route et des espaces aux abords du Parc de la Poya</u> | Fr. | 150'000,00 |
|     |            | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.           |     |            |
| 36. | 620.501.35 | <u>Saint-Léonard: études urbanistiques</u>   | Fr. | 100'000,00 |
|     |            | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.           |     |            |

Séance du 15 décembre 2014

Ordre du jour (suite)

- |     |            |   |     |            |
|-----|------------|---|-----|------------|
| 37. | 620.501.37 | <u>Etudes fines: densification</u>  | Fr. | 100'000,00 |
|     |            | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.                            |     |            |
| 38. | 620.501.38 | <u>Agglo 41.9: Avenue de Beauregard</u>   | Fr. | 100'000,00 |
|     |            | Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.                            |     |            |
| 39. | 620.503.01 | <u>Réfection de statues: Abbé Bovet et Père Girard</u>  | Fr. | 50'000,00  |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                             |     |            |
| 40. | 621.500.07 | <u>Étang du Jura: curage de l'étang</u>   | Fr. | 90'000,00  |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                             |     |            |
| 41. | 621.506.13 | <u>Parcs et Promenades: Cimetière – remplacement véhicule (Mercedes FR 47145)</u>                                 | Fr. | 70'000,00  |
|     |            | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales                                    |     |            |
| 42. | 700.506.38 | <u>Extension de la fibre optique</u>  | Fr. | 75'000,00  |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                             |     |            |
| 43. | 700.506.39 | <u>Remplacement des appareils téléphoniques et modification des infrastructures informatiques dans les écoles</u> | Fr. | 60'000,00  |
|     |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                              |     |            |
| 44. | 700.506.40 | <u>Infrastructure wifi/concentrateur VPN dans les sites communaux</u>   | Fr. | 60'000,00  |



Séance du 15 décembre 2014

Ordre du jour (suite)

- Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
45. 700.506.41 Téléphonie: maintenance du central Fr. 80'000,00
- Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
46. 911.501.00 Guinzet - terrain synthétique et aménagements divers Fr. 2'000'000,00
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
47. 911.503.00 Schoenberg, terrain Mon-Repos: aménagement de la buvette, couverture gradins, équipement sportif Fr. 120'000,00
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
48. 913.503.01 Patinoire principale: diagnostic de l'état de l'édifice Fr. 50'000,00
- Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.
- B. des Services industriels
- a. Nouveau système d'informations: renouvellement informatique Fr. 500'000,00
- Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
- b. Assainissement système de télégestion du central de la Tuffière Fr. 210'000,00
- Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
10. Votes finals sur le budget 2015;
- A. Budget de fonctionnement de la Commune et des Services industriels

Séance du 15 décembre 2014

Ordre du jour (suite)

B. Budget d'investissement de la Commune et des Services industriels

11. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° i (ancien postulat n° 98) de M. Raphaël Casazza (PLR), de Mmes Marine Jordan (PS) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et de MM. Bernhard Altermatt (DC/VL) et François Ingold (Verts), ainsi que de 21 cosignataires, lui demandant le prolongement du congé de paternité pour les employés de la Commune;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 102 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), ainsi que de 18 cosignataires, lui demandant d'intervenir auprès du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) pour que chaque installation de vidéosurveillance soit clairement signalisée dès l'entrée du bâtiment;
13. Décision quant à la transmission:
  - de la proposition
  - n° 18 de MM. Pierre Kilchenmann (UDC) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 7 cosignataires, demandant au Conseil communal l'abrogation de la pension viagère du Conseil communal fondée dans son principe en l'article 26 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal, ainsi que des articles y relatifs, sans affecter les pensions viagères acquises avant la législature 2016-2021;
  - des postulats
  - n°131 de M. Stanislas Rück (Indépendant), repris par M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 36 cosignataires demandant au Conseil communal un rapport sur les arrivées et les départs d'entreprises, voire sur la fondation ou la liquidation de sociétés sur le territoire communal ces cinq dernières années, et d'examiner les possibilités pour augmenter l'attractivité de la Ville;
  - n° 138 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et de 23 cosignataires demandant au Conseil communal de transformer le secteur "Motta" en zone de rencontre (cf. voies surlignées en jaune dans l'annexe<sup>1</sup>);
  - n° 139 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et de Mme Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal la réalisation d'un plan directeur solaire pour l'ensemble des bâtiments appartenant à la Commune. Inventorier, prioriser en fonction du rapport coûts-efficacité-opportunité, chiffrer le coût total de l'ensemble du plan;
  - n° 140 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) et de 30 cosignataires demandant au Conseil communal d'améliorer la

---

<sup>1</sup> Annexe: cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 septembre 2014

Séance du 15 décembre 2014

Ordre du jour (suite)

desserte de Bourguillon afin que les citoyennes et citoyens puissent accéder à la ville;

- n° 141 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et de 23 cosignataires demandant au Conseil communal l'étude et la réalisation du grillage des poubelles publiques en ville;
- n° 142 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 19 cosignataires, (pour le groupe DC/VL au Conseil général), demandant au Conseil communal une politique active d'élargissement du nombre des communes membres de Coriolis Infrastructures;
- n° 143 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 14 cosignataires demandant au Conseil communal des mesures de circulation pour l'amélioration du service des transports publics;
- n° 144 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 23 cosignataires, (pour le groupe DC/VL), demandant au Conseil communal des solutions de substitution concrètes à toutes les suppressions de places de parc dans le Bourg induites par le PAD de cette zone et notamment par la fermeture proche du pont de Zaehringen prévue le 12 octobre 2014;
- n° 145 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 31 cosignataires demandant au Conseil communal de mettre à disposition du public, en dehors des heures de bureau et les jours fériés, des parkings existants réservés jusque-là aux seuls fonctionnaires communaux et cantonaux;
- n° 146 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 9 cosignataires demandant au Conseil communal de revoir à la baisse la dernière augmentation de la taxe au sac suite à la décision de la Commune de ne plus mettre de containers à la disposition du public pour certains types de plastique non PET;
- n° 147 de Mme Cécile Thiémard (DC/VL) et de 9 cosignataires demandant au Conseil communal de développer et d'installer sur les places publiques et dans les zones piétonnes beaucoup plus de supports en bois permettant aux tagueurs d'exercer leur art, et d'indiquer ces emplacements sur le site de la Ville;
- n° 148 de M. Pius Odermatt (PS), de Mme Marine Jordan (PS) et de MM. Jean-Jacques Métrailler (Lib. Indép.), Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et Jean-François Python (DC/VL), ainsi que de 36 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise à disposition de grills aux habitant-e-s de la ville, au moins un par quartier;
- n° 149 de M. Raphaël Casazza (PLR) et de 25 cosignataires, (au nom du groupe PLR), demandant au Conseil communal l'adaptation des horaires du service public;

14. Réponse aux questions:

- n° 175 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) relative aux aménagements en cours à la rue de la Neuveville;
- n° 177 de Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) relative au capri-corne asiatique;

Séance du 15 décembre 2014

Ordre du jour (suite)

15. Divers.

ooo

1. Communication du Président

Le Président déclare ce qui suit:

*"M. Christoph Pfister, du groupe UDC, a démissionné du Conseil général avec effet au 30 septembre 2014. Au nom du Conseil général, je le remercie pour son travail au sein de notre Conseil. Pour le remplacer, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue du groupe UDC, M. Jean Pierre Angéloz, qui a été proclamé Conseiller général par le Conseil communal dans sa séance du 14 octobre 2014. Il a été assermenté par le Préfet de la Sarine le 7 novembre 2014. M. J. P. Angéloz, je vous remercie de vous lever et de vous présenter à vos pairs, afin qu'il puisse vous reconnaître d'abord et vous acclamer ensuite. Je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat."*

M. Jean Pierre Angéloz (UDC) se lève et se présente à ses pairs. (Applaudissements).

Le Président poursuit:

*"D'autre part, M. Stanislas Rück a démissionné du Conseil général avec effet au 11 octobre 2014. Au nom du Conseil général, je le remercie pour son travail, en particulier à la tête de la Commission de l'Edilité. Pour le remplacer, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, M. Laurent Praz qui a été proclamé Conseiller général par le Conseil communal dans sa séance du 14 octobre 2014, lui aussi. Je note que c'est un come-back pour lui, puisqu'il a déjà siégé dans notre Conseil et, qui plus est, il l'a présidé, ce qui n'est pas une mince affaire, vous en conviendrez. Il a été assermenté par le Préfet de la Sarine le 7 octobre 2014. Plein succès dans l'accomplissement de votre mandat, M. Praz!"*

M. Laurent Praz (DC/VL) se lève et se présente à ses pairs. (Applaudissements).

Le Président informe également des démissions suivantes:

*"D'abord, je dois prendre acte, avec les plus vifs regrets, de la démission de M. René Marty du groupe Centre gauche-PCS, avec effet au 31 décembre 2014. M. R. Marty a siégé pendant plus de 20 ans dans ce parlement, puisqu'il y a fait son entrée, tenez-vous bien, le 3 mars 1991. Je constate que Mme L. Peisl, âgée de 21 ans, est excusée mais, c'était un exemple que j'aurais pu donner, certains d'entre nous n'étaient même pas nés au moment où il faisait son entrée ici, dans cette salle, alors que bien d'autres vagissaient encore dans leur landau. Merci, M. Marty, pour ce bel et fidèle engagement politique! Au début 2015, vous serez officiellement honoré par le Bureau, dont vous avez aussi été membre pendant de très nombreuses années, au cours d'une petite réception. Veillez, M. Marty, à garder dans votre nouveau domicile valaisan, une petite place sur un mur*

Séance du 15 décembre 2014

Communication du Président  
(suite)

*pour le splendide vitrail bien fribourgeois, lui, qui vous sera remis à cette occasion. Encore une fois, nous pouvons applaudir très chaleureusement M. R. Marty." (Applaudissements nourris).*

Le Président poursuit:

*"Je prends ensuite acte de la démission de M. E. Moussa de la Commission financière, avec effet au 31 janvier 2015. Je le remercie pour toute l'activité qu'il a déployée au sein de cette commission et enfin, je prends acte de la démission de M. C. Berton du Conseil d'agglomération, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2015. Les procédures pour repourvoir à ces différentes fonctions sont d'ores et déjà entamées.*

*Quelques communications concernant le déroulement de ce Conseil. L'ordre du jour est, je l'ai dit, extrêmement et, à mon sens, exagérément chargé. Le fait que nous n'ayons malheureusement pas siégé au début novembre, comme cela était pourtant prévu, n'est pas étranger à cette surcharge, puisque nous aurions pu au moins y procéder à des élections, à la transmission de la proposition et des postulats, ainsi que permettre le dépôt de nouvelles interventions et questions. C'est très regrettable mais je ne veux pas y revenir. Par contre, si l'on pouvait éviter que cette situation ne se reproduise à l'avenir pour ma Vice-Présidente, qui va présider l'an prochain ce cénacle, j'en serais reconnaissant au Conseil communal. Le Bureau a pris, dans sa dernière séance, un certain nombre de décisions qui visent à alléger et à accélérer les débats autant que possible pour ce soir, notamment pour les élections et pour le vote des investissements. J'y reviendrai en temps utile.*

*Dans l'idéal, mais certainement est-ce un peu utopique, j'aimerais avoir, disons plutôt, j'aurais aimé avoir terminé l'adoption des budgets de la Ville et des SI ce soir, investissements compris. Cela dit, si cet objectif ne devait pas pouvoir être atteint vers 22.45 - 23.00 heures, j'ouvrirai alors les 'Divers' et cela même si nous nous trouvons au milieu du chapitre des investissements. De toute façon, chacun d'entre vous, comme vous le savez, et certains ne s'en privent pas, a la possibilité de déposer une motion d'ordre. Alors, si la fatigue se fait trop pesante, n'hésitez pas à intervenir dans ce sens là: nous voterons!*

*Je vous rappelle enfin qu'il y a lieu de signer la liste des présences et que nos débats sont enregistrés."*

000

**2. Approbation du procès-verbal n° 31 annexé de la séance du 29 septembre 2014**

---

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé, avec remerciements à sa rédactrice, Mme Nathalie Defferard Crausaz, ainsi qu'à ses collaboratrices.

000

Séance du 15 décembre 2014

**3. Election d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de Mme Anne-Sophie Guillaume, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Le Président mentionne que, "par gain de temps, nous avons convoqué en application de l'article 19, alinéa 5 RCG et rendu attentifs les scrutateurs-suppléants au fait qu'ils allaient être engagés ce soir. Donc, la séance se poursuivra pendant le dépouillement du scrutin et j'interromprai les débats ultérieurement, entre deux points de l'ordre du jour, pour vous communiquer le résultat. Peut-être parviendrons-nous ainsi à gagner cinq ou six minutes - il y a deux élections - précieuses à la fin de la soirée. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 15 du règlement du Conseil général, 'les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue des suffrages au premier tour. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des voix, le Président procède au tirage au sort'. Cette remarque vaut pour les deux élections figurant à l'ordre du jour de la séance."

Discussion

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) déclare ce qui suit:

"Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de M. David Aebischer comme membre de la Commission des naturalisations, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. M. D. Aebischer, qui a 35 ans, est comptable indépendant et enseignant remplaçant à l'école primaire, cycle II (5H-8H), professions pour lesquelles il dispose des diplômes nécessaires. M. D. Aebischer est également actif dans le monde associatif et politique de Fribourg. Il est Vice-Président de l'association du quartier de Pérolles. Il était secrétaire du PLR de la ville de Fribourg et en est l'actuel Président. Il est pleinement motivé à travailler au sein de la Commission des naturalisations et à mettre ses compétences au profit de celle-ci. M. D. Aebischer est une personne intègre et consciencieuse. Pour toutes ces raisons, nous vous prions de l'élire dans cette commission, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	67
Bulletins rentrés	67
Bulletin blanc	3
Bulletins nuls	1
Bulletins valables	63
<b>Majorité absolue</b>	<b>32</b>

**Est élu M. David Aebischer avec 61 voix.** (Applaudissements).

Ont obtenu une voix: MM. Benoît Hemmer et François Miché.

Séance du 15 décembre 2014

**4. Election d'un membre à la Commission de l'Edilité en remplacement de M. Stanislas Rück**

---

Discussion

M. Claude Schenker (DC/VL) fait la déclaration qui suit:

*"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral a le plaisir de vous présenter la candidature de M. le Conseiller général Jean-Frédéric Python. Agé de 48 ans, bilingue, marié, père de quatre enfants, domicilié à Bourguillon, M. J.-F. Python est ingénieur en génie civil, titulaire d'un master d'aménagiste de l'EPFZ. Après avoir travaillé pendant onze ans dans le secteur privé, il officie également depuis onze ans au sein de l'administration publique. Hautement qualifié, notamment pour la commission de l'Edilité, comme vous le constatez, M. J.-F. Python connaît très bien les défis et les enjeux pour notre ville, notamment les difficultés dans le domaine de la mobilité, ainsi que la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Je vous remercie d'apporter votre soutien à Jean-Frédéric Python."*

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	69
Bulletins rentrés	69
Bulletin blanc	2
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	67
<b>Majorité absolue</b>	<b>34</b>

**Est élu M. Jean-Frédéric Python avec 61 voix.** (Applaudissements).

Ont obtenu des voix: M. François Miche (2), M. Christoph Allenspach (1), M. Vincent Jacquat (1), Mme Lady Michielan (1) et Mme Cécile Thiémard (1).

ooo

**5. Désignation du nouvel organe de révision des comptes de la Commune de Fribourg et des Services industriels pour les exercices 2015, 2016 et 2017**

---

Le Président rappelle que, selon l'article 98 de la loi sur les communes, le Conseil général désigne l'organe de révision sur la proposition de la Commission financière. L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels.

Discussion générale

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, s'exprime comme suit:

Rapport de la Commission financière

---

*"Suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> octobre 2006 des articles 98a) et 98b) de la LCo, et de l'article 60 alinéas a et b) de son règlement d'exécution, la Commission financière a entamé, en juillet 2014, une procédure de sélection de la nouvelle fiduciaire pour la révision des comptes*

Séance du 15 décembre 2014

Désignation du nouvel organe de révision des comptes de la Commune de Fribourg et des Services industriels pour les exercices 2015, 2016 et 2017 (suite)

---

*communaux dès l'exercice 2015. La valeur du marché prise en considération en vue de l'attribution du mandat pour trois exercices dépassant le seuil des 150'000 francs, la Commission s'est vue contrainte de lancer un appel d'offres public par le biais d'une procédure sur invitation. Elle a, dans ce sens, sollicité les offres de 79 fiduciaires légalement agréées et domiciliées à Fribourg et dans l'agglomération, ainsi qu'à Bulle. Sur ce nombre, onze sociétés ont fait leur offre. Elles ont toutes été auditionnées en octobre dernier par la Commission financière. Une des clauses du dossier d'appel d'offres spécifiait que l'adjudicateur s'engageait auprès des candidats à traiter de manière confidentielle toutes les informations et documents portés à sa connaissance durant la procédure.*

*Durant le processus de sélection, notre Commission a scrupuleusement suivi les règles des marchés publics, notamment en standardisant les entretiens des onze fiduciaires candidates durant leur audition et, en produisant pour chaque entretien un procès-verbal signé par la Commission et les représentants des fiduciaires.*

*Les fiduciaires en lice ont été évaluées en fonction de critères déterminés dans l'appel d'offres et qui étaient les suivants: le coût du mandat avec une pondération de 50%, la structure et la méthodologie proposées par la fiduciaire, avec chacune une pondération de 20% et enfin, la politique de formation (apprenti et formation continue) de l'entreprise avec une pondération de 10%.*

*Considérant l'importance d'avoir un interlocuteur d'excellence tant pour le Conseil communal que pour elle-même, la Commission financière a procédé avec beaucoup d'attention et de soin à la sélection de la nouvelle fiduciaire. La Commission a siégé durant six séances afin de pouvoir déterminer la meilleure candidature. Afin de respecter ses engagements auprès des représentants des fiduciaires concernant la confidentialité des données et du dossier avant la décision d'adjudication du Conseil général, la Commission a choisi de ne pas divulguer préalablement le nom du lauréat à ses collègues du Conseil général ni aux membres du Conseil communal. Dans toutes ses démarches, la Commission a pu compter sur les conseils du Service juridique de la Ville et le soutien logistique du secrétariat du Conseil général. Au nom de notre Commission, je les remercie très chaleureusement.*

*La Commission financière propose au Conseil général de désigner, au sens de l'article 98 LCo, la Fiduciaire REVICOR Consulting SA, route des Arsenaux 41, à Fribourg, en qualité d'organe de révision des comptes communaux de l'exercice 2015, ainsi que, sous réserve de confirmation, des exercices 2016 et 2017. Au nom de la Commission financière, j'invite le Conseil général à nous faire confiance et à soutenir cette proposition."*

Le Président s'exprime comme suit:

*"J'apprends comme vous, mes chers collègues, à cet instant précis, la proposition de la Commission financière. J'aimerais ici relever l'ampleur considérable de la tâche qui a été menée à bien par cette commission et je profite de cette occasion pour remercier tous les membres et sa Présidente, Mme D. Jordan Perrin, tout particulièrement, pour le temps qu'ils y ont consacré.*



Séance du 15 décembre 2014

Désignation du nouvel organe de révision des comptes de la Commune de Fribourg et des Services industriels pour les exercices 2015, 2016 et 2017 (suite)

---

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote.

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de désigner, au sens de l'article 98 LCo, la Fiduciaire REVICOR Consulting SA, route des Arsenaux 41 à 1701 Fribourg, en qualité d'organe de révision des comptes communaux de l'exercice 2015, ainsi que, sous réserve de confirmation, des exercices 2016 et 2017.**

000

**6. Règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions – message n° 35**

---

Le Président précise ce qui suit:

*"Peut-être y a-t-il eu un malentendu entre le Conseil communal et le Bureau: il n'y a pas eu formellement de demande de retrait de ce point à l'ordre du jour, auquel cas nous aurions dû, avant même de commencer son examen, le modifier par un vote. En revanche, comme vous le savez, il y aura une demande de renvoi qui va être formulée, raison pour laquelle nous entrons maintenant dans le débat concernant ce point 6."*

Discussion générale et entrée en matière

Rapport de la Commission financière

---

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, tient les propos suivants:

*"La Commission financière a traité du message n° 35, soit le règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions lors de sa séance du 2 décembre 2014, en présence de M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité et de M. Richard Jordan, Chef du Service juridique de la Ville. Sur le fond, la Commission reconnaît pleinement l'utilité d'un tel règlement qu'il va faciliter le travail de l'administration communale. Notre Commission ne remet pas en question la nécessité d'avoir un tel règlement. Durant la discussion avec le représentant du Conseil communal, la Commission a soulevé de nombreux points nécessitant des clarifications d'ordre juridique et financier. Considérant l'importance de ce message qui régit les relations entre l'administration communale et les citoyens, la Commission a considéré qu'il était essentiel de prendre tous le temps nécessaire pour compléter et préciser ce règlement communal. Dans ce sens, plutôt que de proposer une longue série d'amendements, la Commission a jugé préférable de demander le renvoi du message, afin de permettre de l'améliorer et de l'examiner sereinement au début de l'année prochaine. Les raisons essentielles de cette demande de renvoi sont les suivantes:*

- *Les enjeux du message n'apparaissent pas clairement aux yeux du profane. Une partie explicative plus étoffée et un contenu replacé dans un cadre plus général aurait permis de mieux étayer l'argumentaire en faveur de ce changement de tarification.*

Séance du 15 décembre 2014

Règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions – message no 35 (suite)

- *Les explications sur les différents termes utilisés sont lacunaires. On nous parle de perception d'émoluments 'administratifs' et de perception d'émoluments 'de chancellerie', ainsi que de tarifs, sans que ces différents termes soient proprement clarifiés pour les non juristes.*
- *Le calcul des émoluments pour les différentes prestations (article 3 et 4) pose de nombreux problèmes. A titre d'exemple, la Commission relève que le règlement ne mentionne pas le mode de calcul de l'émolument perçu pour les permis d'occuper et le contrôle des travaux. De même, pour la prise en compte des honoraires des spécialistes, la solution proposée est en contradiction avec le montant maximal de l'émolument. En outre, la Commission se demande si la Commune va transmettre un décompte horaire à l'administré, étant donné que la partie proportionnelle dépend du temps consacré à sa requête.*
- *La manière de comptabiliser les émoluments perçus dans les comptes de la Commune n'est pas satisfaisante. En effet, les émoluments seront comptabilisés dans deux rubriques distinctes, mentionnées en page 3 du message. Or, ne devrait-on pas, au contraire comptabiliser ces émoluments administratifs dans une seule rubrique, en vertu du principe de la couverture des frais?*
- *D'autres problèmes importants d'ordre juridique ont également été relevés tels que, par exemple, le fait qu'il manque une disposition concernant l'exigibilité de l'émolument dû pour le contrôle des travaux, l'octroi du permis d'occuper et la demande d'autorisation de pose de panneaux-réclames ou d'enseignes, ainsi qu'une voie de recours contre le montant de l'émolument.*

*La Commission a également relevé qu'il aurait été plus pertinent de traiter ce message lors d'une séance particulière, par exemple en novembre dernier, pour éviter ainsi de devoir le traiter lors de la séance du budget, déjà très chargée. Dans ce contexte, comme déjà annoncé, nous pensons que le renvoi de ce message permettra au Conseil communal d'approfondir toutes les questions soulevées et de nous soumettre un message mieux ficelé au début de l'année prochaine. Un renvoi ne devrait pas mettre en péril la perception des émoluments communaux selon le nouveau règlement à partir de 2015. Nous demandons donc au Conseil général de soutenir notre demande de renvoi."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit:

*"Un mot pour rappeler que le Conseil communal souhaitait pouvoir faire passer ce message en même temps que le budget, dans la mesure où les montants supplémentaires attendus de ces modifications, qui sont, vous le voyez, de l'ordre de 60'000 à 70'000 francs, ont d'ores et déjà été intégrés dans le budget 2015. Pour nous, il y avait unité de matière entre ce règlement et le budget. Ce règlement aura pour but de remplacer l'actuel tarif des émoluments, qui avait été arrêté par le Conseil communal selon l'ancienne loi sur l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, cette base n'est plus suffisante, il faut un règlement adopté par le Conseil général qui fixe les bases et les principes de ces tarifs et, d'autre part, en plus des permis de construire qui sont évidemment soumis déjà aujourd'hui à ces émoluments, il manque, et c'est un défaut qu'il s'agit de corriger dans*

Séance du 15 décembre 2014

Règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions – message no 35 (suite)

*les meilleurs délais, une base pour facturer des émoluments en cas d'approbation de PAD.*

*Cela dit, le Conseil communal entend les remarques de la Commission financière; il ne s'oppose pas au renvoi dans la mesure où, vu que la Commission financière n'a pas examiné les articles dans le détail, il serait donc impossible aujourd'hui d'examiner ce règlement. Par contre, nous nous engageons à présenter un nouveau message au Conseil général lors de la première séance de 2015."*

Vote sur le renvoi

**Le Conseil général renvoie, à une majorité évidente, le traitement du message n° 35 concernant le règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions.**

000

7. Plan financier 2015-2019  
- Réactualisation

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, s'exprime dans les termes ci-après:

*"Je vais relever ce soir trois éléments importants qui sont ressortis de l'analyse de cette réactualisation du Plan financier 2015-2019. En premier, il est important de citer la réforme de l'imposition des entreprises RIE III; celle-ci n'a pas été prise en compte dans les prévisions fiscales appréciées jusqu'en 2019. Les connaissances actuelles de l'impact de ces importantes modifications ne permettent pas de déterminer leurs effets, d'autant plus qu'elles n'entreront en vigueur qu'au plus tôt en 2019. Dans le cadre de l'Union des villes suisses, Fribourg participe régulièrement à des séances de travail sur ce thème. Tout récemment, elle a adhéré à la nouvelle conférence des Directions des finances des villes suisses. Cela lui permet d'être dans le débat et de défendre la position des communes dans cette réforme, même si les interlocuteurs de la Confédération sont les cantons. L'impact sur l'ensemble des villes sera indéniable; il va falloir rester très vigilant et, encore une fois, anticiper.*

*Le deuxième élément est la constance de la méthode et le respect rigoureux du cadre prévu. On revient chaque année sur cette ligne de conduite mais le Conseil communal est certain que c'est l'essence d'une efficace planification. D'ailleurs, cette rigueur est reconnue par le Service des communes et par les experts externes tels que l'IDHEAP. Le cadre des 7,6 millions de francs d'amortissements, ainsi que le pourcentage défini pour l'augmentation des charges salariales et des 'biens, services et marchandises', sont les seuls garants d'un équilibre budgétaire et fonctionnent comme des freins à l'endettement aujourd'hui indispensables. Cette rigueur paie puisque dans le tableau d'évaluation de la progression des recettes à 2,6%, l'équilibre budgétaire est planifié pour les cinq prochaines années. Evidemment, ces projections se réfèrent faire aux éléments connus à ce jour.*

Séance du 15 décembre 2014

Plan financier 2015-2019 -  
Réactualisation (suite)

*Le plan des investissements qui répertorie les financements à prévoir présente des amortissements de 7,6 millions en 2015, sans la décharge de Châtillon, la STEP et les investissements du planning des infrastructures scolaires. Pour les années 2016 à 2019, un travail de fond devra être fait pour contrôler et maintenir ce cadre. Pour rappel, les montants inscrits au plan d'investissements sont attribués à l'année de la dépense effective, ce qui permet le calcul des charges financières pour l'année suivante (amortissements et intérêts). Cet inventaire est l'élément qui permet la visualisation concrète pour le Conseil communal et pour le Conseil général de la charge des investissements à venir. C'est pourquoi, hormis les écoles, le Conseil communal restera très sélectif et strict sur les autres projets du plan d'investissements.*

*En dernier lieu, le Conseil communal relève que ces planifications pointues, proches de la réalité, ont permis d'argumenter une nécessaire augmentation d'impôts en 2014. Les chiffres démontrent, si c'est encore nécessaire, que cette hausse, comme déjà expliquée dans le budget précédent, a permis d'absorber l'augmentation des coûts très importante dus aux nouvelles infrastructures scolaires et ceux dus à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, soit plus de 3,2 millions que l'on trouve dans le compte de fonctionnement de la Ville en 2014. Ces effets de seuil sont d'autant plus évidents au regard de la démographie galopante et des nouveaux besoins pour les services publics. On peut encore ajouter les mesures d'économies de l'Etat qui auraient dû être globalement neutres pour les communes mais qui, dans la réalité, ne le sont pas. Les mesures les plus pénalisantes pour la Ville sont les réductions de subventions pour les transports et les primes d'assurances-maladies. De plus, les charges indirectes liées à toutes les mesures d'économies imposées par le Canton ont des conséquences négatives pour la Ville et pour toutes les communes. Le Conseil communal augmentera encore la clarté des documents en 2016 en mettant en exergue les investissements pour les infrastructures scolaires comme l'a souhaité la Commission financière. Il continuera à suivre la planification financière de très près car cet outil lui permettra d'anticiper les nouvelles difficultés financières qui poignent à l'horizon. Le Conseil communal vous prie de prendre acte de cette réactualisation du Plan financier 2015-2019."*

Rapport de la Commission  
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, déclare ce qui suit:

*"Comme lors de chaque nouvelle édition, la Commission financière s'est plongée avec grand intérêt dans la nouvelle mouture du Plan financier 2015-2019. Nous avons eu une discussion très ouverte et très constructive sur ce Plan financier actualisé avec Mme M. Genoud-Page, Directrice des Finances, accompagnée de M. J. Pollet, Chef de service. Et, comme chaque année, la Commission ne peut que louer la clarté du texte et la richesse des tableaux présentés.*

*Le Plan financier est un instrument de conduite stratégique. Il permet en effet de prévoir à cinq ans, en fonction de différents scénarii, l'évolution financière de la Commune. Les prévisions des recettes fiscales constituent la pierre angulaire de l'édifice. Si ces prévisions s'avèrent erronées, c'est l'ensemble de l'édifice qui s'écroule. Notre Commission s'est interrogée sur la valeur de ces prévisions fiscales ainsi que sur la pertinence des différentes variantes proposées dans le rapport (variante optimiste à 3% d'augmentation des recettes, variante moyenne à 2.6% et variante pessimiste à 2%). Selon une évaluation de l'IDHEAP portant sur les estimations des communes suisses dont Fribourg, la qualité des prévisions de la Ville est*

Séance du 15 décembre 2014

Plan financier 2015-2019 -  
Réactualisation (suite)

*bonne, voire excellente pour les trois dernières années. La Commission partage cette conclusion et encourage le Conseil communal à poursuivre cette approche très prudente. Elle lui recommande également de poursuivre le suivi serré de l'évolution des différentes ressources fiscales, plus particulièrement celles des personnes morales.*

*Un élément important va s'inviter dès 2019 dans le débat des finances des communes suisses, et donc de la nôtre, Mme la Directrice des Finances l'a mentionné dans son intervention, il s'agit de la mise en œuvre de la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), dont le projet a été récemment mis en consultation par le Département fédéral des finances. Le gouvernement cantonal de Fribourg a dévoilé cet après-midi même le nouveau taux d'imposition; vous l'avez peut-être vu, ce taux est fixé à 13,72% au lieu des 19% actuels. Evidemment, il n'est pas possible, à ce stade, d'évaluer les conséquences financières de cette réforme pour les communes fribourgeoises et partant, pour notre Ville. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit l'impact majeur de la mise en œuvre de cette réforme qui n'interviendra qu'en fin d'horizon du Plan financier actuel, c'est-à-dire en 2019.*

*Le Plan d'investissement 2015-2019 nous offre, quant à lui, une vision panoramique des futurs chantiers de la Ville. Il est très instructif car il représente la concrétisation de la politique communale en matière d'investissements, une politique de plus en plus dynamique. Notre commune a choisi d'investir dans de nombreuses infrastructures, notamment scolaires, sportives, de mobilité et cela, afin d'augmenter son attractivité.*

*Notre Commission a souhaité qu'il y ait plus de transparence sur les charges liées aux amortissements, qui découlent des investissements. Dans ce sens, elle a demandé au Conseil communal de séparer les amortissements relatifs aux bâtiments scolaires des autres amortissements, comme il le fait déjà pour les amortissements de Châtillon. Le Conseil communal, vous l'avez entendu de la bouche de la Directrice des Finances, s'est engagé à nous fournir cette information dès l'année prochaine, ce qui nous permettra de mieux observer l'évolution des différents types d'amortissements.*

*Sur ces remarques, la Commission financière propose au Conseil général de prendre acte du Plan financier 2015-2019, tel que présenté dans le document de novembre 2014 par le Conseil communal."*

Le Président précise que le Conseil général doit juste, en vertu de l'article 4 du règlement du Conseil général, prendre acte de cette réactualisation et qu'il n'y aura donc pas de vote à l'issue du débat.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) fait la déclaration suivante:

*"En préambule nous nous associons à nos collègues de la Commission financière en remerciant le Conseil communal pour la qualité des échanges et la transparence qui a prévalu dans l'étude des chiffres présentés.*

*Concernant le Plan Financier, il convient de constater que celui-ci a reconduit l'ensemble des améliorations souhaitées par la Commission financière lors des séances de travail budgétaire précédentes et que sa lecture est fluide et claire. Sur le fond, par contre, il convient de*

Séance du 15 décembre 2014

Plan financier 2015-2019 -  
Réactualisation (suite)

*relever que les charges relatives aux infrastructures scolaires ne viennent grever les résultats qu'à partir de 2016 et que les amortissements liés à la DOSF n'interviennent qu'en 2017! Ceci confirme nos interventions passées et nos remarques en insistant sur le fait que le Conseil communal ne pouvait justifier de façon démagogique la nécessité de l'adaptation du coefficient d'impôt dès 2014 en faisant essentiellement référence à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine et aux investissements scolaires, alors que l'augmentation du taux répondait également à la baisse des recettes fiscales des personnes morales, à l'augmentation des charges liées à la recapitalisation de la caisse de pension ainsi qu'à la baisse des contributions cantonales. Ceci n'est pas un bon présage pour le futur et l'équilibre budgétaire sur les quatre années à venir. Afin d'approcher un risque éventuel de surévaluation des prévisions de recettes fiscales qui aurait pour conséquence de remettre en cause de façon importante la validité des chiffres présentés, notre groupe s'est essentiellement intéressé à la méthode et aux calculs de prévisions sur les quatre ans des recettes fiscales*

*Concernant les prévisions de recettes issues des impôts sur les personnes physiques, nous avons constaté que la méthode suivie est cohérente avec les années passées en s'adossant aux prévisions cantonales et que les estimations calculées par le passé étaient proches des réalisations. Ceci, comme vient de le souligner la Présidente de la Commission financière, est corroboré par la note maximale de fiabilité des calculs de prévisions restituée par l'IDHEAP. Les estimations de croissance de revenus fiscaux issus des personnes morales, nous posaient plus d'interrogations en raison du départ d'un certain nombre d'entreprises de la ville intra muros et de l'absence de nouveaux venus d'importance. Les dernières informations 2014 des rentrées fiscales des entreprises révèlent un dépassement des prévisions de 3 millions pour atteindre 18 millions en 2014; la prévision pour 2015 de 17,5 millions de francs nous semble donc prudente.*

*La seule interrogation concernant l'évolution des recettes fiscales sur les années à venir, comme relevé dans le rapport financier et par la Commission financière, comme vient de le communiquer sa Présidente, proviendrait de la volonté cantonale de réduire le taux d'imposition des personnes morales pour suivre les propositions fédérales qui découlent de la troisième réforme d'imposition des entreprises (RIE III). Cependant, cette hypothèse n'affecterait que l'année 2019 et elle reste du domaine des interrogations et des suppositions; ce qui n'est plus vrai après les déclarations d'aujourd'hui sur le taux qui vient de nous être communiqué par la Présidente de la Commission financière.*

*Sur cette base, le groupe DC/VL prendra acte de la réactualisation du Plan Financier 2015-2019."*

Rapport du groupe libéral-  
radical

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime dans les termes ci-après:

*"Le groupe libéral-radical a pris connaissance du Plan financier 2015-2019 réactualisé. Il tient à remercier le Conseil communal et M. J. Pollet pour la qualité des documents fournis.*

*L'année passée, lors de la discussion sur le Plan financier 2014-2018 et sur l'augmentation du taux d'impôt, la position de notre parti se résumait en quatre points:*

Séance du 15 décembre 2014

Plan financier 2015-2019 - Réactualisation (suite)

1. *Nous soutenons les investissements scolaires et les charges futures qui en découleront. Dans cette optique, une hausse du coefficient fiscal est envisageable.*
2. *La hausse d'impôts proposée par le Conseil communal est trop élevée et doit se limiter à un coefficient de 80 points (au lieu des 81.6).*
3. *Cette hausse modérée à 80 points est justifiée par le fait qu'il existe un potentiel d'économies réaliste et réalisable. Nous l'avons démontré par des recettes fiscales sous-évaluées dans les prévisions budgétaires.*
4. *Nous avons, en outre, demandé que les travaux du groupe de travail GT-Sol se poursuivent afin de dégager de réelles économies dans le ménage communal.*

*Une année après, non seulement les faits mais également les chiffres actuels et les projections futures, viennent confirmer notre position. Nous pouvons donc reprendre un à un chaque point développé l'année passée.*

*La hausse du coefficient d'impôts à 81.6 était exagérée et le résultat comptable de l'exercice 2014 viendra l'attester. Le surplus est dépensé afin de financer le ménage courant.*

*Le potentiel d'économies n'est pas exploité au maximum. A cet égard, un ajustement de la croissance des charges de personnel vers un taux de 1% est plus réaliste que celui de 1.5%. Compte tenu de la situation économique actuelle, une telle hausse de 1.5% n'est pas justifiée. Il ne s'agit pas de diminuer des postes ou de refuser ceux qui s'avèrent nécessaires mais, au contraire, d'agir sur la structure afin d'optimiser l'organisation. A titre d'exemple, on peut se demander si une fonction de chef de service est encore justifiée pour les services dont la Ville a externalisé les compétences soit à l'Agglomération, soit à Coriolis.*

*Il est également souhaitable de maintenir une limite des amortissements hors STEP, Châtillon, Caisse de pension et nouvelles infrastructures scolaires à 7,2 millions, non pas à 7,6 millions de francs. Cette limite est nécessaire, afin de pouvoir maîtriser les futurs frais financiers, engendrés par un accroissement de l'endettement.*

*Enfin, notre groupe demande un meilleur contrôle des charges provenant de l'Agglomération. Celles-ci ont augmenté de 25% depuis le premier exercice en 2010, soit une hausse de 5% en moyenne annuelle. Une telle croissance n'est pas durable et nos délégués, bien que minoritaires, doivent absolument en être conscients afin de développer une stratégie commune et non partisane, pour le bien de notre ville.*

*C'est avec ces remarques que le groupe PLR prend acte du Plan financier 2015-2019."*

Rapport du groupe socialiste

M. Elias Moussa (PS) tient les propos suivants:

*"Le groupe socialiste prend également acte du Plan financier 2015-2019, après l'avoir attentivement examiné. Il n'a pas d'observations particulières, si ce n'est qu'il souhaite souligner, à l'instar de la Commission financière, la très bonne évaluation de l'IDHEAP en ce qui*

Séance du 15 décembre 2014

Plan financier 2015-2019 -  
Réactualisation (suite)

*concerne la gestion financière de notre commune par une majorité de gauche. Notre groupe soutient également la volonté du Conseil communal d'investir dans notre ville, même si, à partir de 2017, la limite des amortissements de 7,6 millions devait être dépassée, comme le démontre le Plan financier. Ce soutien n'est pas simplement dû parce que les seules critiques de l'IDHEAP à l'encontre de la ville portent sur le manque d'investissements mais parce que notre groupe estime qu'une collectivité publique se doit d'investir, non pas offrir aux habitants de la ville ce qu'ils peuvent raisonnablement attendre et ce, pas seulement dans le domaine des infrastructures scolaires. Renoncer dès à présent à tout investissement à part les écoles serait certes un moyen efficace pour éviter que la limite des 7,6 millions ne soit pulvérisée mais c'est un moyen que notre groupe ne cautionne aucunement.*

*Par rapport aux impôts, le vote a eu lieu l'année dernière, - on voit quand on examine le budget 2015 et par rapport au Plan financier également que ce vote a déjà porté ses fruits -, et vu qu'aucun référendum n'a été lancé à l'époque mais que les effets directs et incontestables de cette augmentation ne seront connus qu'à partir des comptes 2016, notre groupe n'estime pas nécessaire de s'attarder davantage sur ce point ou d'ouvrir une nouvelle fois le débat sur le bien-fondé ou le pourquoi du comment de cette augmentation d'impôt.*

*C'est avec cette remarque que notre groupe prendra donc acte du Plan financier 2015-2019."*

Rapport du groupe Centre  
gauche-PCS

M. Maurice Page (CG-PCS) fait la déclaration suivante:

*"Comme les autres groupes, je remercie le Conseil communal pour la qualité de ce message et de ce document. La qualité principale est, pour le groupe Centre gauche-PCS, leur cohérence. Je crois qu'ils présentent un bon exemple de cohérence qui montre que l'on veut une gestion de cette commune qui soit solide, efficace et surtout pérenne. Le Plan financier est un outil évidemment utile et nécessaire pour la gestion annuelle. La rigueur des prévisions de la ville est reconnue largement, je n'y reviens pas non plus.*

*Je reviens par contre sur la difficulté de tirer des plans sur la comète, parce qu'il y a toujours pas mal d'éléments inconnus. De nombreuses craintes concernent notamment la Pila mais il est clair que, tant que l'on n'en sait pas plus, il est difficile de faire des prévisions. On peut également avoir quelques craintes concernant la réforme de l'imposition des entreprises, dont on a appris aujourd'hui le taux; réforme dont l'impact devra être inclus dans les prévisions du prochain Plan financier. Les mesures d'économies de l'Etat ont été citées, je n'y reviens pas non plus davantage. Un élément politique qu'il nous paraît important de relever est que, encore une fois, ce Plan financier montre la nécessité d'un centre cantonal fort. Cela a été aussi montré par l'actualité récente puisque les deux communes qui devraient être nos principaux partenaires en vue d'une fusion, c'est-à-dire Villars-sur-Glâne et Marly, se débattent aussi dans des situations budgétaires 'à la limite' pour Villars-sur-Glâne et carrément très difficiles pour Marly. Donc, encore une fois, je crois que toute cette démarche plaide pour l'importance de la fusion et la nécessité de relancer vraiment le débat.*

*Je terminerai simplement sur l'augmentation d'impôt puisqu'il y en a encore qui la déplorent aujourd'hui, pour rappeler tout simple-*



Séance du 15 décembre 2014

Plan financier 2015-2019 -  
Réactualisation (suite)

*ment à ces personnes et à ces partis qu'ils n'ont pas utilisé la voix légitime et démocratique du référendum. Ils ne peuvent donc s'en prendre qu'à eux-mêmes non pas au Conseil communal."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, remercie les divers intervenants au sujet de ce Plan financier.

*"A l'attention de MM. A. Sacerdoti et de V. Jacquat au sujet des investissements pour les écoles, c'est une évidence que, dans la planification financière, les montants des amortissements et des intérêts courent l'année qui suit la mise en place de la construction ou de l'investissement de base. Pour votre information, pour la DOSF en 2014, pratiquement plus de 10 millions ont déjà été investis et surtout ont dû être empruntés auprès des banques. Pour emprunter de l'argent auprès des banques, il faut que la Ville ait un certain 'rating' pour obtenir des taux intéressants et bas. Croire que c'est uniquement dans une vision de calcul d'amortissements et d'intérêts est une erreur. Je pense que la Ville avait besoin de cette augmentation d'impôts pour prouver qu'elle avait les reins solides. Cette augmentation d'impôts permettait d'assurer des intérêts qui soient les plus bas possibles. Je prends également connaissance du nouveau taux du Canton de Fribourg concernant l'imposition des entreprises, - comme vous, je l'ai appris tout à l'heure. Nous allons donc nous mettre au travail et nous pencher sur tous les enjeux que cette réforme va avoir pour la Ville de Fribourg et le Canton de Fribourg."*

**Le Conseil général prend ainsi acte du Plan financier réactualisé 2015-2019.**

ooo

8. Examen du budget de  
fonctionnement 2015

**A. DE LA COMMUNE**

Discussion générale

Le Président émet les remarques introductives suivantes:

*"Nous allons débattre du message n° 34 intégré au fascicule du budget de l'exercice 2015 sur le budget de fonctionnement en général, puis nous discuterons de chaque dicastère en détail, l'un après l'autre, avant de terminer par les Services industriels. En vertu de l'article 48, alinéa 5 RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour l'examen du budget. Une demande de renvoi demeure néanmoins possible."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après:

*"Le budget 2015 est le premier budget positif depuis une dizaine d'années. Il est bénéficiaire de 279'000 francs, ce qui représente 0,13% du total des charges.*

*La suppression des imputations internes des salaires est le principal changement dans ce budget. La Présidente de la Commission financière va préciser les modifications chiffrées et vous donner les correc-*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

*tifs nécessaires. Cette intéressante modification va, malgré tout, entraîner quelques réserves de comparaison.*

*Au niveau des charges, la rubrique par nature 'Remboursements et participations à des collectivités publiques' est en augmentation de plus de 2%. Cette situation est le reflet des mesures d'économies directes et indirectes, ainsi que de l'augmentation et du vieillissement de la population. On voit ces effets spécialement au niveau des effectifs scolaires et du nombre grandissant de personnes entrant dans les EMS.*

*Dans la rubrique des subventions accordées, la participation de la Ville a augmenté de 2,48%; il s'agit entre autres de la part pour les charges d'aide sociale et de notre participation à l'Association Coriolis Infrastructures.*

*On peut relever aussi la fin de la subvention cantonale pour la mise en place de la deuxième année d'école enfantine (ci-après: EE). Ce montant a régulièrement été mis en réserve par la Ville et cette réserve servira à diminuer l'amortissement des nouveaux bâtiments de la Heitera et du Botzet dès 2014.*

*Les recettes fiscales sont toujours des projections en fonction des chiffres fournis par le Canton. En général, les prévisions faites par la Ville sont très proches de la réalité, l'IDHEAP le relève dans ses dernières analyses. La note frise la perfection... Merci M. J. Pollet!*

*Dans les projections des recettes fiscales des personnes physiques, l'évolution démographique de notre commune est plus élevée que la moyenne cantonale, ce qui a permis de valider les augmentations des revenus proposés par l'Etat pour 2013, 2014 et 2015.*

*On constate, en 2012, un accroissement des perspectives des impôts sur le bénéfice des personnes morales pour la Ville en comparaison avec le Canton. Pour rappel, les années 2010 et surtout 2011 ont été très mauvaises à cause de la diminution du barème cantonal. Il est ressorti une sous-évaluation de cet impôt de la part du Canton pour les années 2013-2014, tout en rappelant aussi la grande volatilité de cet impôt.*

*L'impôt sur le capital a évolué régulièrement à la baisse ces dernières années, avec un chute importante en 2011. L'accroissement de 2012 est réjouissant et permet presque d'atteindre le niveau de 2010. On constate aussi une disparité d'accroissement en faveur de la Ville par rapport le Canton.*

*Pour les autres recettes, les prévisions sont calculées sur une moyenne de six ans. Quant à la contribution immobilière, les efforts du Service des finances pour trouver de nouvelles ressources ont été un succès auprès des CFF et de La Poste.*

*Dans la gestion du personnel, le Conseil communal poursuit sa politique de réorganisation et d'optimisation de son administration. Dans cet esprit, le groupe, GT-Sol a été pérennisé et continue son travail dans divers secteurs, avec une concrétisation à moyen terme. On peut citer la standardisation des besoins informatiques dans les CO, la réforme des conciergeries, une coordination des processus de gestion des créanciers et une optimisation de l'économat. L'amélioration d'autres processus internes continuera dès que ceux précités auront abouti.*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de  
fonctionnement 2015 (suite)

*Le Conseil communal constate que l'augmentation d'impôts a réussi à contrer le dangereux 'effet ciseau' entre les charges et les produits. L'augmentation des charges de fonctionnement de l'introduction de la deuxième année d'EE ainsi que les frais financiers des infrastructures qui en découlaient ont pu être absorbés en 2014. A moyen terme, la Ville arrivera à réaliser ce qu'elle avait planifié. Le Conseil communal relève encore l'importance de l'anticipation des situations difficiles. Il ne faudra pas relâcher la gestion serrée de ces dernières années car les augmentations et les reports de charges vont continuer. Je cite spécialement les charges d'agglomération surtout dans les transports et les investissements du PA2.*

*Pour le budget des investissements 2015, le Conseil communal vous propose de compléter les projets d'investissement de la catégorie III. Comme précisé dans le texte, ceux-ci devront faire l'objet d'un message spécial pour le Conseil général, en principe en 2015. Cette catégorie d'investissements ne fait pas partie intégrante du budget d'investissement mais est une planification d'intentions prévues dans un proche avenir. Il vous demande de rajouter deux projets qui sont planifiés pour 2016 mais qui demanderaient une décision en 2015 déjà. Il s'agit de la subvention de 5 millions de francs pour la patinoire de Saint-Léonard dont le Droit Distinct et Permanent (ci-après: DDP) devrait être approuvé par le Conseil général au printemps prochain et l'investissement de 2 millions de francs pour des pavillons à l'école du Bourg dont les études et certains travaux risquent de devoir déjà être entrepris en 2015, au vu de l'explosion des effectifs scolaires.*

*Avec tous ces commentaires, le Conseil communal vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le budget 2015 tel que proposé et vous en remercie par avance."*

Rapport de la Commission  
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

"1. Considérations générales

*Afin de répondre aux exigences de la Loi sur les communes, la Commission financière a procédé à un travail d'analyse approfondi en s'appuyant sur le message du Conseil communal no.34 du 11 novembre 2014 sur le budget 2015 de la Ville de Fribourg et des Services industriels, ainsi que sur les échanges qu'elle a eus avec tous les Conseillers communaux. Selon une procédure établie, chacune des Directions a reçu une délégation de la Commission financière pour préparer les séances plénières. Dans un second temps, la Commission s'est entretenue en séance plénière avec chacun des cinq membres du Conseil communal accompagnés de leurs Chefs de service.*

*Comme les années précédentes, la Commission a pu mener sa tâche dans d'excellentes conditions de travail disposant suffisamment tôt de tous les documents nécessaires pour procéder à l'examen du budget. La qualité des discussions ainsi que la volonté de clarté et de transparence qui ont prévalu lors des échanges avec le Conseil communal et les Chefs de service nous ont permis de récolter les informations et explications nécessaires sur les enjeux stratégiques et sur les questions relevant de la gestion quotidienne du ménage communal.*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

*Lors de nos entretiens, nous avons pu constater que les Chefs de service de la Commune font preuve d'un grand professionnalisme dans leurs tâches et d'un engagement sans faille. Au nom de notre Commission, j'aimerais les remercier pour leur disponibilité et pour leurs contributions de qualité. Je souhaiterais remercier plus particulièrement M. J. Pollet qui, comme vous le savez, va quitter l'administration communale en fin d'année. Au fil de ces années de collaboration étroite avec notre Commission, M. Pollet a su nous expliquer, patiemment et en détail avec moult répétitions, les subtilités des finances communales. Au nom de notre Commission, j'aimerais le remercier chaleureusement et je lui souhaite plein succès (parce que là où il va nous intéresse aussi) dans son nouveau défi professionnel!*

*Mes remerciements s'adressent également au Conseil communal, avec lequel nous avons eu, comme à l'accoutumée, des discussions nourries. Egalement, un merci tout particulier à notre Secrétaire, Mme N. Defferrard Crausaz, qui a rédigé les procès-verbaux de nos réunions (près de 80 pages pour cet examen budgétaire qui aura duré plus d'une quinzaine d'heures de séances plénières auxquelles s'ajoutent les réunions des groupes dans chaque dicastère). J'aimerais terminer en remerciant mes collègues de la Commission financière pour l'esprit très constructif, stimulant et respectueux dans lequel nous avons pu mener nos débats ces dernières semaines.*

2. Examen du budget de fonctionnement 2015 de la Commune

2.1. Analyse du message du Conseil communal

*Dans son message relatif au budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2015, le Conseil communal soumet à l'attention du Conseil général un budget qui se présente comme suit:*

<i>Total des produits:</i>	<i>234'835'261,00 francs</i>
<i>Total des charges:</i>	<i>234'555'497,00 francs</i>
<i>Excédent des produits:</i>	<i>279'764,00 francs</i>

*Ce budget légèrement excédentaire appelle les commentaires suivants de la part de notre Commission:*

*Comme l'a mentionné dans son introduction Mme la Directrice des Finances, une nouvelle méthode d'imputation interne des salaires a été adoptée: elle a pour but de répartir de manière plus appropriée les charges salariales entre les différentes rubriques. A long terme, cette nouvelle méthode apportera une meilleure imputation et une plus grande transparence au niveau des charges. Durant cette première année de mise en œuvre, elle a pour conséquence mathématique de diminuer le montant du budget global de 4 millions de francs, tant du côté des produits que des charges. Elle se traduit également par une impossibilité de comparer les chiffres du budget 2015 avec ceux des budgets précédents, puisque le contenu des rubriques a changé. L'application de cette nouvelle méthode a également un effet sur le résultat du calcul du taux d'augmentation des charges par rapport au budget précédent, qui n'est pas de 0.57% (comme mentionné à la page 4 du message), mais le taux d'augmentation des charges entre 2014 et 2015, à imputations internes constantes, est de 0.98%.*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

*Comme mentionné précédemment dans l'appréciation du Plan financier, l'évolution des recettes fiscales reste l'élément essentiel pour évaluer la santé future des finances communales. Le rendement de l'impôt sur les personnes physiques s'est amélioré en 2012, et cette tendance devrait se poursuivre en 2013. Selon le service cantonal des contributions, les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques devraient augmenter de 1.8% en 2013, de 3,2% en 2014 et de 2,8% en 2015. Quant à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, une stagnation est prévue en 2013, puis une augmentation de 1.7% en 2014 et 2015. Par ailleurs, en 2014 interviendra l'effet de l'augmentation du taux de l'impôt communal tel que décidé en décembre dernier. D'une manière générale, les prévisions budgétaires des différents types de recettes fiscales (personnes physiques et morales, impôts immobiliers) sont établies de manière rigoureuse et prudente.*

*Au niveau de la politique du personnel, la Commission note que, cette année encore, les nouveaux postes créés répondent aux besoins additionnels causés par la constante augmentation de la population de la Ville. Cette évolution provoque une pression sur le personnel de l'administration communale. Ainsi, de nouveaux postes ont été créés et d'autres renforcés, notamment dans les domaines des écoles (AES), du génie civil (chef de projet) et du service social.*

*Les collaborations intercommunales continuent d'attirer l'attention de notre Commission, qui avait demandé, lors de l'examen du budget 2014, une liste des prestations fournies par la Ville à d'autres communes. Le Conseil communal s'est engagé à fournir cette liste pour la discussion des comptes 2014. Cette analyse fine des collaborations intercommunales devient d'autant plus pertinente dans le cadre actuel de la relance de la thématique de la fusion. En effet, le Conseil communal suggère d'affecter un montant de 100'000 francs pour l'élaboration d'une politique d'information sur la fusion. Cette démarche s'inscrit dans un nouveau cadre institutionnel. Après l'acceptation par le Grand Conseil d'une motion encourageant la réalisation d'une loi en vue de la création du Grand Fribourg, le Conseil d'Etat a une année pour déposer son rapport. Dans ce contexte, la Ville souhaite être proactive. Si la Commission financière a de la sympathie pour cette approche, elle a souhaité être tenue au courant des développements du mandat. En effet, le montant proposé pour le budget 2015 est important, alors qu'il y a peu d'éléments nouveaux sur lesquels communiquer durant l'année prochaine, et d'autre part, le Conseil communal prévoit d'ajouter d'autres montants durant les prochaines années.*

*Enfin, la Commission suggère au Conseil communal d'initier une réflexion de fond sur les raisons qui ont conduit à une baisse des recettes des amendes d'ordre, qui s'amenuisent d'année en année. Elle soutient l'engagement du Conseil communal en faveur d'une politique de prévention.*

*2.2. Formulation d'un préavis à l'attention du Conseil général*

*Lors de la procédure d'examen du budget 2015 par la Commission financière, il n'y a pas eu de postes budgétaires sujets à des doutes ou à controverse. Une seule proposition de modification de rubrique sera soumise par la Commission. Elle concerne le dicastère des sports (913.314.00) et sera soumise au Conseil général lors de l'examen de détail.*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

*Lors de sa séance du 4 décembre, la Commission financière, siégeant en présence de dix membres, a approuvé à l'unanimité le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'année 2015. En conséquence, la Commission propose au Conseil général d'approuver le budget de fonctionnement 2015 avec la modification qu'elle présentera ultérieurement.*

3. Examen du budget de fonctionnement 2015 des Services Industriels

*Le budget de fonctionnement des Services Industriels se présente comme suit:*

<i>Total des produits:</i>	<i>16'826'560,00 francs</i>
<i>Total des charges:</i>	<i>16'762'800,00 francs</i>
<i>Excédent des produits:</i>	<i>63'760,00 francs</i>

*La Commission financière a examiné avec soin les différentes rubriques des Services industriels et n'a pas de commentaires particuliers. Elle remercie M. P. Barras, Directeur des SI, pour sa disponibilité.*

*La Commission a accepté à l'unanimité des membres présents le budget de fonctionnement des Services Industriels pour 2015, et propose au Conseil général de faire de même."*

Rapport du groupe de l'Union démocratique du centre

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime dans les termes ci-après:

*"Nous voici donc à traiter le premier budget suivant la hausse d'impôts imposée par le Conseil communal au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Evidemment que ce budget ne pouvait être déficitaire, tout autre résultat eut été une véritable moquerie infligée aux contribuables de notre Ville. Vu les motifs fondamentaux invoqués lors de ladite hausse, soit le poids des écoles, nous étions même en droit d'attendre un résultat sensiblement meilleur. Dès lors, dire que nous sommes convaincus par ce résultat serait une interprétation fort hasardeuse. Nous attendions beaucoup mieux.*

*Nous tenons en premier lieu à relever que le travail d'élaboration du budget a été parfaitement maîtrisé. Il nous tient à cœur, pour la dernière fois sans doute, en raison de son départ, de féliciter M. J. Pollet pour son travail précis et minutieux. Nos remerciements vont également à tout le personnel engagé dans ce processus.*

*Par mesure de simplification et pour expliquer notre silence lors du dernier point traité, nous tenons compte, dans notre rapport, également de la réactualisation du Plan financier 2015 – 2019, là où cela est nécessaire et nous nous abstenons de présenter un rapport spécifique. Nous relevons:*

1. *Lors de la décision d'augmentation des impôts, nous avons plaidé soit pour un report de cette décision ou au moins pour une réduction sensible de cette dernière. La raison en était simple: à notre avis, les charges financières des nouvelles écoles invoquées à l'époque comme raison majeure de l'augmentation d'impôts, y compris et surtout par la responsable des écoles, ne pouvaient en aucun cas péjorer les résultats des comptes à court terme, soit, à notre avis pas avant 2018 - 2019. En effet, la hausse proposée au 1<sup>er</sup> janvier 2014*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

*servait, nous l'avons dit à l'époque, uniquement de réservoir au Conseil communal pour boucler son prochain budget de même que les budgets ultérieurs au moins jusqu'en 2018, dans l'équilibre. En outre, les économies que nous invoquions, notamment la subdivision de la Caisse de pension, aurait permis des économies de plus d'un million par année. L'analyse des charges par nature confirme totalement notre projection. En effet, les charges d'amortissements et les frais financiers budgétés en 2015 sont moins élevés que dans le budget de 2014! Nous rappelons ces faits pour des motifs de compréhension de la situation financière de la Commune.*

- 2. Si une sage décision avait été prise à l'époque, c'est bien celle concernant la limite des amortissements fixées à 7,2 millions de francs. Les analyses le démontrent et les projections le confirment, les frais financiers vont croître à l'avenir, ne serait-ce déjà qu'en raison des investissements scolaires. Et que se passera-t-il le jour où les taux d'intérêts reprendront le chemin de la hausse? Bien entendu, Mesdames et Messieurs, nous sommes conscients que le maintien de la limite des 7,2 millions n'est pas envisageable, compte tenu des infrastructures scolaires. Mais, il nous paraît évident que, dans la situation tendue de la Commune, le maintien de la limite des 7,2 millions, pourquoi pas sans les amortissements des écoles, serait la sagesse même.*
- 3. Un sérieux problème de transparence s'est posé en raison du changement de méthode d'imputation dans les positions comptables de traitements. L'idée est fondamentalement bonne mais elle aurait dû être accompagnée par exemple de la simple addition de tous les montants imputés sur les diverses positions, ce qui, en un coup d'œil, aurait permis la vérification de la justesse de l'opération.*
- 4. L'augmentation des charges de l'Agglo est inquiétante. Cette constatation, nous le savons, revient chaque année et la réponse est toujours la même: nous n'y pouvons rien. Nous souhaitons cependant que des informations plus détaillées accompagnent les positions de crédits demandés.*
- 5. La démographie galopante qui caractérise les cités et les régions-dortoirs, dont malheureusement Fribourg et sa région prennent le chemin, fait que de lourds investissements en infrastructures, tout juste décidés, sont déjà dépassés. Rappelons que la courbe démographique comprend diverses phases. L'une de celles-ci fait office de point de rupture qui est rapidement atteint lorsque cette même démographie n'est pas gérée. Il s'agit du point de saturation démographique, atteint dès l'instant où les infrastructures ne parviennent plus à répondre à l'augmentation démographique. Notre pays est en passe de franchir ce seuil; il en va de même de notre Canton et de la Ville de Fribourg. Pour la Ville et pour le Canton, la situation est d'autant plus sérieuse que la création des places de travail disponibles ne suit pas, et de loin, cette croissance démesurée. Pour mémoire, le taux de chômage en ville de Fribourg tourne, depuis plus d'un an, aux alentours des 9% alors que la Suisse, pays unique en Europe, subit encore un taux relativement faible de 3,2%! Les nouveaux besoins en infrastructures scolaires sont la parfaite illustration de ce phénomène de saturation démographique.*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

6. *Nous en arrivons à la planification que nous considérons comme passablement lacunaire de la transformation du bâtiment Vuille destiné, entre autres, à abriter des accueils extrascolaires conformément à des engagements pris par le service responsable. Il est difficile à admettre que de soi-disant accords passés avec des tiers investisseurs ne puissent, soudain, plus être honorés. Nous sommes évidemment navrés pour les familles qui risquent de subir le contre-coup de cette opération mais nous serons également attentifs à en contrôler toutes les retombées financières éventuelles!*
7. *Si nous avons rappelé l'historique de la dernière hausse d'impôts, la raison en est que la Ville prend, à notre avis, le même chemin que nous avons décrit au cours des deux dernières législatures. Le budget 2015 fait certes référence aux défis qui nous attendent mais la seule constatation est qu'il est trop tôt pour en parler. Et bien non, Mesdames et Messieurs, souvenez-vous que, relativement peu de temps avant l'augmentation d'impôts de 2014, vous affichiez votre certitude qu'aucun besoin d'impôts supplémentaires n'était en vue. Aujourd'hui comme hier, nous connaissons les défis qui nous attendent. L'un des plus importants est celui des retombées de la nouvelle fiscalité des entreprises, sous la pression internationale qui, nous le savons, provoquera par ricochets une diminution de la péréquation intercantonale. N'oublions pas que, dans ce contexte, nos concurrents les plus virulents sont l'Arc lémanique, la région bernoise et Neuchâtel. Soit nos voisins directs! Aujourd'hui déjà, les retombées pour la Ville de Fribourg peuvent être estimées à un minimum de 4 millions de francs par année. Et encore, nous ne traitons pas le cas épineux de la décharge de la Pila! Donc, Mesdames et Messieurs, vu votre lenteur décisionnelle et votre rejet viscéral de toute économie, c'est maintenant déjà qu'il faudrait nous indiquer des pistes permettant de faire face à ces enjeux! Sinon, et là nous sommes prêts à relever le pari, nos impôts vont être augmentés à nouveau dans les cinq prochaines années.*

*Ainsi, Mesdames et Messieurs, le groupe UDC approuve le budget 2015 de la Commune et des Services industriels et prend acte dans un même souffle de la réactualisation du Plan financier 2015 – 2019 avec cependant de gros points d'interrogation. Il suffit de nous référer aux années écoulées et de nous souvenir que, depuis 2006, qui a vu l'entrée de l'UDC dans cette honorable Assemblée, les organes communaux n'ont jamais pu nous présenter une seule réalisation d'économies concrètes. Nous avons tout lieu de craindre que vous considérez aujourd'hui déjà comme acquis, le fait que les réductions inévitables d'entrées fiscales dues, entre autres, à la réforme de l'imposition des entreprises et, par ricochets, à la renégociation de la péréquation intercantonale seront couvertes par les contribuables."*

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) tient les propos suivants:

*"Avant d'entrer en matière sur le budget, je voudrais souligner l'intervention de Mme la Directrice des Finances qui a relevé la bonne qualité des prévisions de M. J. Pollet, pour souligner aussi que M. J. Pollet a servi durant plusieurs législatures, pas seulement celle qui a été évoqué par M. E. Moussa. Donc, l'exactitude n'appartient pas à un bord ou à un autre. En effet, M. E. Moussa disait que, en fin de compte, c'était une majorité de gauche qui devait se féliciter de la fiabilité des prévisions.*



Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

*En ce qui concerne le budget 2015, à première vue ce budget pourrait apparaître satisfaisant avec un léger excédent de 279'764 francs mais il n'en est rien en dépit des apparences.*

*Il convient en effet de se demander où sont passés les 4 à 5 millions d'excédent de résultat issus de l'augmentation des recettes fiscales, conséquence de l'augmentation du taux d'imposition, alors que les charges relatives aux investissements scolaires ne se font sentir qu'en 2016 et les années suivantes.*

*Les premiers paragraphes du budget vous expliquent qu'en dépit d'une augmentation prévue des recettes fiscales estimées à 3 millions, au tableau de la page 7, les charges 2015 vont augmenter de 2,3 millions en raison des charges facturées par le Canton et par l'Agglo, ainsi que l'augmentation des subventions.*

*Le reste du budget est difficilement maîtrisable en termes de comparaison d'un budget, à l'autre, ou d'une année à l'autre en raison de tous les reclassements de charges de personnel notamment, opérés pour une meilleure imputation sur les dicastères concernés.*

*Nous relevons un certain laisser-aller concernant la présentation du budget à travers des détails qui en disent long sur un document qui a fait un usage abusif du 'copier-coller' informatique. Comme les intitulés de certains investissements qui ne concernent que des études mais pas la réalisation comme cela est indiqué.*

*La liberté prise avec certains amortissements, comme ceux de la piscine de la Motta, qui ne seront pas réalisés cette année pour compenser son déficit. Même si les amortissements déjà réalisés sont suffisants, cela révèle une grande liberté avec la constance des méthodes comptables.*

*Plus inquiétant, l'oubli de la patinoire en catégorie III pour 5 millions de francs ou encore la rocade entre le terrain de foot du Schoenberg et celui du Guintzet pour 2 millions de francs. Ces éléments nous laissent présager des lendemains douloureux à partir de 2015.*

*Au-delà des remarques précédentes, le groupe DC/VL votera le budget 2015 de la Ville présenté par le Conseil Communal."*

Rapport du groupe des Verts

M. François Ingold (Indépendant) tient les propos suivants au nom du groupe des Verts:

*"Le budget est bouclé, Dieu merci. Il tente de produire la trame de l'exercice futur qui sera positif comme nous le promettent tous les documents en notre possession, et après... Tout le monde, ou presque, votera en sa faveur ce soir avec la satisfaction ennuyée du politicien de milice qui n'y est pas pour grand-chose et la fatigue post-partum de tout le Service des finances. Et après, ... pourquoi prendre du temps ce soir, pour parler d'un budget à la prose comptable peu exaltante, alors qu'un apéro de Noël serait bien plus avisé? Pourquoi prendre le temps de préparer un laïus puisque tout va bien, dans le meilleur des mondes à dix jours de Noël? Notre budget est positif: youpi, hourra, que dis-je, alléluia.*

*Et bien, chers collègues, et bien non! Rien n'a changé.*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

*Parce que, en réalité, ce budget montre que rien ne va plus. C'est pour moi, un budget qui sent l'éther et le couloir d'hôpital, un budget arpentant l'étage des soins palliatifs qui ne tient à la vie que par l'acharnement thérapeutique des médecins. Pour monter ce budget, j'ai le sentiment que le Service des finances a en réalité dû troquer le costard trois pièces contre la blouse blanche, le stylo contre le stéthoscope, le champagne contre l'eau bénite pour tenter de maintenir en vie un budget qui sent déjà à moitié le sapin. Pourquoi?*

*L'année passée, j'avais cité Jean Giono, parlé d'hiver culturel, sans doute d'effet 'Pollet' mais surtout, j'exhortais la droite à faire fi de la polarisation politique primaire de cette chambre pour voter avec la gauche, main dans la main, une augmentation d'impôts que j'avais déjà estimée insuffisante, afin de soutenir la nouvelle politique réactive du Conseil communal en matière d'école et sa nouvelle vision à moyen terme de la démographie communale. Mais qu'avons-nous construit cette année en matière d'école pour ingurgiter cette augmentation d'impôts? Deux ou trois pavillons, tout au plus...*

*Pour rappel, entre les comptes 2013 et le budget 2015, c'est 8 millions d'augmentation de recettes fiscales sur l'impôt sur le revenu. Est-ce que ces 8 millions servent aujourd'hui à payer les amortissements de la construction future des écoles?*

*La réponse est bien entendu, non. La réponse, c'est que l'augmentation d'impôts sert aujourd'hui juste à maintenir les fonctions vitales de la ville; j'entends par là le fonctionnement minimal de la Commune, dans un contexte antinomique de boom de la construction qui rappelle presque les trente glorieuses. Nous avons besoin d'investissements de roulement et ceux-ci ne sont bientôt plus envisageables sereinement. Je parle ici des investissements courants de catégorie 1 et 2 pour un montant de plus de 30 millions annuel; je parle d'une fourgonnette pour les travaux de voirie, d'un bus pour les enfants, d'un camion-pompe contre le feu, d'une réfection de route, d'un aménagement urbain, d'une timbreuse, de buts de hockey, de tout ce que doit acheter une commune parce qu'elle doit rendre à ses citoyens ce qu'ils lui ont apporté selon le principe d'Antoine Lavoisier que je ne vous ferai pas l'affront de vous présenter ici. C'est le principe même de la res publica chère aux anciens. Ce qui me fait frémir, c'est que ces investissements courants, on ne les trouve dans aucun Plan financier. On trouve des grands projets, des études, beaucoup d'études, des écoles, des patinoires mais rien sur les dépenses courantes car on n'en sait absolument rien de ces petites choses.*

*Certains dans le canton préparent leurs interventions en lisant avec attention le catalogue Aubade, pour ma part, c'était plutôt en étudiant la théorie générale de Keynes. Dans cet ouvrage, l'économiste, au lendemain de la grande dépression, écrit ce mot qui résume bien notre situation: 'Ce qui arrive, en fin de compte, ce n'est pas l'inévitable mais l'imprévisible.' Là est mon propos.*

*Ce qui est plus pertinent hic et nunc, c'est qu'il voyait dans l'investissement public un effet multiplicateur qui se retrouve tôt ou tard dans le revenu de l'Etat et le bien-être des concitoyens. Nous pouvons presque parler d'une loi d'airain de l'investissement public. Si on investit dans l'infrastructure, il y aura un retour sur l'investissement. Mais pour cela, chers collègues, il faut aller le chercher ce retour sur investissement et pour le moment, comme centre fort, on ne voit clairement pas grand chose*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

*en retour. Mais je le dis et le répète: vivre dans une ville, même modeste comme la nôtre, ça coûte cher, très très cher.*

*Le diagnostic tombe: la pression artérielle des charges générales de la Ville augmente sans que des recettes supplémentaires puissent maîtriser cette situation: c'est l'embolie. Ça veut dire que le ménage communal est en péril et un péril, à mon avis, durable. L'extrême-onction aurait été l'année passée plus 'à propos' qu'une dernière perfusion minimaliste de liquidités fiscales qui ressemble plutôt à un emplâtre sur une jambe de bois. Car, que va-t-il se passer les années prochaines? Si nous n'allons pas chercher les recettes supplémentaires, si nous n'arrivons pas à nouer le dialogue avec le Canton, si nous n'arrivons pas à fusionner dans un avenir proche, le gouffre va se creuser chaque année encore un peu plus et les écoles n'y pourront pas grand-chose. Le massage cardiaque nous guette. Rien que d'y penser, chers collègues, je sens une petite pression sur la poitrine.*

*Mais là où je commence à avoir des craintes, c'est clairement quand on commence à se tromper dans la médication. Ce budget sent déjà un petit peu la relâche, comme par exemple ne pas faire de message en bonne et due forme pour les constructions des infrastructures scolaires parce qu'on est stressé; ça revient à opérer à cœur ouvert un soir de match. Oublier 5 millions pour une nouvelle patinoire, rajoutés à la dernière minute en catégorie III, sans doute pour calmer les investisseurs qui veulent des engagements fermes de la Ville: ça relève quasiment de l'erreur médicale. Aller chercher des externes pour communiquer sans vraiment savoir ce que l'on va leur demander, ça revient à demander à un chirurgien cardiaque de faire une arthroscopie. Ça sent un petit peu la relâche et l'accident guette malgré le semblant de bonne santé du budget.*

*Je vois donc dans ce budget une intervention chirurgicale réussie pour 2015 mais clairement de mauvais pronostics pour la santé du patient dans les années prochaines. Réjouissons-nous, chers collègues, de ce budget positif car clairement, c'est le dernier, à moins bien sûr d'un miracle. Le groupe des Verts et son représentant indépendant accepteront le budget avec les remarques d'usage.*

*Pour terminer, un merci sincère à M. J. Pollet qui nous a souvent, par quelques pirouettes dont il a le secret, permis de maîtriser jusqu'à aujourd'hui le budget de la Ville. J'ai appelé cela 'l'effet Pollet' et, compte tenu de tout ce que j'ai dit, je regrette déjà un petit peu son départ."*

Rapport du groupe libéral-radical

M. Raphaël Casazza (PLR) s'exprime dans les termes ci-après:

*"Le groupe PLR a pris connaissance du budget 2015. Il constate avec satisfaction qu'il présente un léger excédent des produits.*

*Nous saluons les efforts qui sont entrepris par le Conseil communal pour présenter un budget équilibré même si nous nous y attendions après l'augmentation d'impôts décidée l'année passée.*

*Toutefois, nous relevons, et cela a été mentionné plusieurs fois ce soir, que les frais financiers ainsi que les charges d'amortissement sont en baisse par rapport au budget 2014. En d'autres termes, l'impact des nouvelles constructions scolaires reste faible dans le budget de fonc-*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

*tionnement 2015. La hausse d'impôts décidée l'année passée est donc absorbée par les autres charges du ménage courant.*

*Nous saluons les efforts entrepris au niveau des réorganisations internes ainsi qu'au niveau des mesures d'insertion sociale destinées aux bénéficiaires de l'aide sociale.*

*Nous constatons que les dépenses selon les dispositions légales sont en augmentation et qu'elles sont en partie dues à notre statut de ville-centre.*

*Nous notons enfin que le pont AVS continue d'augmenter et nous nous interrogeons si des montants aussi importants se justifient encore.*

*Concernant l'Agglomération, nous constatons une augmentation d'environ un million de francs en deux ans, soit près de 13%. Nous déplorons l'absence d'explications dans la première partie au chapitre II et demandons à ce que celles-ci soient données lors des prochains budgets.*

*Le budget de fonctionnement des SI n'amène quant à lui pas de commentaires particuliers.*

*Au vu de ce qui précède, le groupe PLR prend acte et votera les budgets de fonctionnement de la ville et des SI pour l'année 2015.*

*Pour terminer, nous remercions également M. J. Pollet pour son travail et son engagement pour notre ville et lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière."*

Rapport du groupe socialiste

M. Elias Moussa (PS) s'exprime comme suit:

*"Notre groupe a également attentivement examiné le budget de fonctionnement 2015 de notre ville. Que dis-je? Notre groupe salue ce budget tout simplement historique et, une fois n'est pas coutume, souhaite en féliciter le Conseil communal. Car il paraît pour le moins contradictoire de critiquer voire attaquer le Conseil communal pendant des années, quand celui-ci présente un budget déficitaire, de clamer haut et fort qu'il se doit de présenter un budget équilibré et de le critiquer aujourd'hui, budget équilibré à l'appui, pour un budget pas suffisamment bénéficiaire. Il convient donc bien plutôt de se réjouir de ce budget historique sans toutefois tomber dans l'euphorie, le Plan financier que nous avons discuté préalablement démontrant que le futur financier reste tendu et marqué de passablement d'inconnues. Comme je l'ai dit, notre groupe félicite le Conseil communal pour ce premier budget bénéficiaire depuis des années. Ce résultat positif est notamment dû à la gestion financière rigoureuse du Conseil communal ces dernières années, malgré le contexte, entre autres cantonal, difficile. Le groupe socialiste souhaite également féliciter le Conseil général qui est également pour quelque chose dans ce budget bénéficiaire, étant donné que notre conseil a accepté l'année passée l'augmentation d'impôts, laquelle a également fortement contribué au budget présenté ce soir.*

*En ce qui concerne le budget de fonctionnement à proprement parlé, notre groupe émettra certaines remarques au cours des débats mais soutiendra le budget tel que présenté par le Conseil communal à la*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de  
fonctionnement 2015 (suite)

*nuance près qu'une partie de notre groupe soutiendra l'amendement de la Commission financière concernant les terrains de football.*

*C'est avant tout le budget d'investissement qui a suscité le débat au sein de notre groupe. Et comme déjà évoqué lors de la discussion sur le Plan financier, d'une manière générale, notre groupe se réjouit de la volonté affichée du Conseil communal d'investir massivement. Toutefois, nous regrettons qu'autant d'investissements soient présentés en catégorie II, non en catégorie III. Au-delà de l'anecdote que cela allonge passablement notre séance dédiée à l'examen du budget, nous craignons que cela ne complique l'examen approfondi de chaque investissement par le Conseil général. D'ailleurs, les explications fournies à l'appui des investissements sont jugées, par notre groupe, lacunaires voire incompréhensibles. Ainsi, à plusieurs reprises, notre groupe a dû se poser la question: s'agit-il d'un investissement pour une étude, pour la réalisation d'un projet ou pour les deux? S'agit-il d'une mesure prise par l'Agglo ou pas? Par conséquent, notre groupe souhaite connaître que dorénavant le Conseil communal établisse une ligne plus claire en ce qui concerne le classement des investissements en catégorie II et III, dans les priorités et les enjeux. Ainsi, je ne vous cache pas que ça nous a moyennement plu de voter sur un montant de 2 ou 3 millions pour l'accueil extrascolaire du Jura et les pavillons de la Heitera, investissement expliqué en deux pages, alors que des messages plus conséquents nous attendent pour des montants bien inférieurs. Même si nous soutenons, évidemment, ces deux investissements, le fait de retrouver aussi tardivement au budget en catégorie III du budget 2015, ces deux investissements, n'a fait que conforter le souci au sein de notre groupe que nous avons par rapport à la planification des infrastructures scolaires. Avec ces remarques, notre groupe soutiendra également la grande majorité des investissements en catégorie II et III, en y apportant également certains commentaires et en soutenant également la proposition de la Commission de l'Edilité qu'une majorité de notre groupe va également soutenir."*

Rapport du groupe Centre  
gauche-PCS

M. Maurice Page (CG-PCS) fait la déclaration ci-après:

*"Je regrette de ne pas avoir l'intelligence de notre collègue M. F. Ingold, encore moins sa culture littéraire et encore moins son expertise médicale mais je vais essayer d'être terre-à-terre, en gardant tout simplement les pieds sur terre. Le centre gauche se félicite de constater que ce budget présente une situation que l'on peut considérer comme plus au moins assainie, ce qui est une excellente chose. Il faut le relever encore une fois. Ce budget prouve, si besoin était, malgré les arguments que l'on vient d'entendre tout à l'heure, que l'augmentation d'impôts, qui n'a pas été imposée par le Conseil communal, comme l'a prétendu M. P. Marchioni, mais bel et bien décidée par le Conseil général et qui n'a pas été combattue par un référendum, je le répète encore une fois, était nécessaire. Nécessaire pour trois raisons:*

- 1. Tout d'abord pour maintenir la capacité d'autofinancement et aussi pour améliorer la proportion des recettes générales de l'impôt, chiffre qui n'a jusqu'à présent pas été cité. Donc, l'impôt pour ce budget 2015 représentera 66,1% des recettes au lieu de 65,5% l'année passée. C'est un chiffre qu'il me paraît très intéressant de signaler et de soulever, qui prouve que l'impôt joue bien son rôle d'être la ressource principale d'une collectivité comme la Ville de Fribourg.*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

2. *L'augmentation d'impôts était nécessaire pour répondre à l'augmentation de la population, ce qui évitera forcément des charges trop lourdes, ne serait-ce que pour maintenir les services à la population. C'est un objectif politique que le Centre gauche-PCS a toujours soutenu avec force. Le maintien des services à la population doit vraiment être un des objectifs principaux de la discussion autour d'un budget. Parmi ces services à la population, il y a aussi le maintien du soutien à la vie sociale, culturelle et sportive qui est très important pour la convivialité. A ce sujet, le budget présenté a maintenu cet effort et je crois qu'il faut encore le faire.*
3. *Les charges vont aussi aller en augmentant. C'est clair, évidemment, pour les écoles mais aussi pour l'Agglo, les transports, le PA2 et aussi de nombreuses charges au niveau de l'aménagement de la cité. Il s'agit de penser d'abord au bien-être de notre population. On a parlé d'acharnement thérapeutique mais je crois que nous ne sommes pas à ce point-là quand même. J'espère simplement que ce budget ne soit pas le dernier de la Ville à être bénéficiaire."*

M. Daniel Gander (UDC) pose les questions suivantes:

*"Pouvez-vous me dire dans quel chapitre ont été ventilés les montants affectés à l'achat des terrains de BlueFACTORY?"*

*Le rapport du Conseil d'Etat du 14 octobre 2014 fait état d'investissements gigantesques pour le futur développement du site BlueFACTORY. Nous notons en page 3 de son projet d'urbanisme et de mobilité que l'Etat et la Ville vont mettre sur pied un groupe de travail pour étudier les impacts, planifier les travaux, chiffrer les coûts, définir clairement leur répartition et proposer un calendrier de réalisation. D'où ma question:*

*Est-ce que le Conseil communal a prévu des réserves financières pour tous ces travaux car nous notons que nous n'en trouvons aucune trace dans le Plan financier 2015-2019?"*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, remercie tous les intervenants et émet les commentaires suivants:

*"Je vais répondre à trois interrogations qui sont revenues de manière assez régulière dans les interventions de chacun:*

1. *Les mesures d'économies:*

*Je pense que le Conseil communal, depuis une dizaine d'années, travaille régulièrement sur la manière dont il peut économiser dans tous les services, à tous les niveaux, dans le budget de fonctionnement: dans les salaires, dans les biens, services et marchandises. Il s'agit d'une constance dans la recherche d'amélioration des flux financiers par rapport au budget. La différence qui existe avec la situation cantonale, c'est que les mesures d'économies de l'Etat sont reportées sur les communes. Les communes, vous voulez qu'elles reportent sur qui les mesures d'économies? Quand on décide des mesures d'économies, il y a des pénalités à la sortie. Donc à un moment donné, quel est le choix que le Conseil communal peut encore faire: garantit-il le service public ou est-ce qu'il pénalise le service public? La réalité est que le Conseil communal et les communes*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

*ne peuvent pas reporter les mesures d'économies qu'elles 'devraient' faire en fonction d'une absolue rigueur du budget équilibré.*

2. *Il est important de ne pas confondre le budget de fonctionnement de la commune avec le budget des investissements. M. F. Ingold, je pense que vous avez fait une réflexion intéressante mais il est important que vous compreniez qu'il y a des montants qui sont inclus régulièrement dans le cadre du budget de fonctionnement et qu'il y a des éléments spécifiques qui sont déterminés et classés dans un budget d'investissement qui demande une autre méthode de financement que le budget de fonctionnement.*
3. *Je voudrais également répondre aux personnes qui se sont interrogées sur la différence entre les intérêts passifs et les frais d'emprunts que l'on trouve entre le budget 2014 et le budget 2015. A charge égale de la dette, il y a eu des baisses importantes de taux d'intérêts. Ce que vous retrouvez ici, c'est le travail du Service des finances auprès des banques avec des marges d'autofinancement qui ont été améliorées grâce à l'augmentation d'impôts et qui ont permis de réduire les taux d'intérêts qui sont à charge de la Commune. Cette différence en est la résultante. Dans ces chiffres-là, il n'y a pas, pour l'instant, les frais financiers qui découlent de la DOSF, qui sont très conséquents et qui sont payés régulièrement tous les mois par la Commune par les emprunts qu'elle a déjà faits auprès des banques, avec lesquelles elle a dû argumenter aussi sa marge d'autofinancement, qui lui a permis d'avoir des taux assez intéressants pour ses emprunts mais qui sont actuellement mis dans le compte de construction. C'est pourquoi vous ne visualisez pas dans ce budget mais je vous assure que ces intérêts sont actuellement payés par la Commune régulièrement tous les mois.*
4. *En ce qui concerne la problématique des investissements en catégorie III, il s'agit d'un projet d'intention du Conseil communal, sur les investissements à venir, pas ceux directement impliqués en 2015 mais ceux qui pourraient arriver dans le courant 2015, au vu d'une évolution éventuelle des dossiers spécifiques ou de suivi de dossiers qui ont été reportés d'année en année. Donc, une analyse est faite dans le cadre des investissements en catégorie III. Le fait d'avoir "omis", car il ne s'agit pas d'une omission mais du résultat d'une réflexion, et d'avoir ajouté en catégorie III les deux éléments dont vous avez eus connaissance, c'est-à-dire les quatre nouvelles salles de classe de l'école du Bourg pour 2 millions et les 5 millions de la patinoire, la réflexion a été menée par le Conseil communal au mois de novembre 2014. En effet, durant l'élaboration du budget 2015 qui s'étend du mois de juillet à sa présentation au mois de novembre, des circonstances particulières ont engendré un changement dans la méthode et la vision du Conseil communal. A ce moment-là, le Conseil communal au lieu de renoncer à procéder à ces modifications de dernière minute, a préféré faire preuve de transparence et faire part de sa volonté de renseigner le Conseil général le plus rapidement possible au sujet d'une nouvelle situation qui n'était jusqu'alors pas connue. Les 5 millions de la patinoire sont vraiment liés au fait de ne pas arriver avec un dossier dans lequel il manquerait un élément; celui des salles de classe du Bourg découle de l'urgence de construire ces pavillons. L'échéance de cette urgence est de plus en plus proche puisque l'effectif des enfants qui devront entrer en 2016 dans cette école augmente tous les mois. A ce sujet, je pense que le Conseil communal a devant lui un élément qu'il devra maîtriser en*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

*2015 pour pouvoir installer ces enfants dans des pavillons scolaires au Bourg. Voilà la réalité de la situation des investissements en catégorie III. J'espère avoir répondu à vos interrogations."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, prend la parole en ces termes:

*"Je souhaite répondre à une question très précise posée par M. D. Gander. Je vous rappelle tout d'abord que l'achat du terrain de Cardinal a été effectué en 2011, que l'essentiel de l'achat qui représentait la participation pour 12,5 millions de francs, figure dans les comptes 2012 et que, ne figure dans les comptes 2013 que le solde de l'engagement, à savoir 398'136.42 francs. De plus, ces 12,5 millions de francs sont comptabilisés et ne font pas l'objet d'amortissement puisqu'en fonction des décisions du Conseil général ils ont été transformés en actions et se retrouveront donc dans le cadre du bilan qu'on pourra aborder dans le cadre de l'exercice comptable 2014."*

Le Président rappelle que l'entrée en matière est acquise de plein droit, qu'il n'y a pas de demande de renvoi, ce qui nous autorisera, tout à l'heure, à entrer dans la discussion de l'examen de détail mais ce sera après une pause de 15 minutes.

Pause

La séance est interrompue entre 21.20 et 21.35 heures pour une pause.

Examen de détail

Le Président rappelle quelques règles du jeu s'agissant de l'examen de détail du budget. D'abord, selon l'article 88, alinéa 3 de la loi sur les communes: *"les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent être modifiés. Le montant total des dépenses proposées par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévu simultanément la couverture de ce dépassement."* Cela signifie que lorsqu'une proposition d'augmentation des dépenses est faite, il faut proposer simultanément la couverture de ce dépassement. Ainsi, le Conseil général doit, le cas échéant, prendre deux décisions, à savoir celle augmentant la charge et celle portant sur la compensation. Les propositions de compensation ne peuvent toucher que des rubriques qui n'ont pas encore été adoptées par le Conseil général, cela signifie que les compensations doivent être trouvées dans les chapitres qui n'ont pas encore été traités. En aucun cas, le Conseil général ne peut revenir sur un chapitre déjà traité par le Conseil général.

*"Important: l'article 42, alinéa 2 de la loi sur les communes impose de déposer vos amendements par écrit. Ce n'est pas du formalisme de ma part, c'est une exigence légale: les amendements ne sont pas présentés oralement mais par écrit. Vous avez les formules qui vous permettent de présenter les amendements en question. Si quelqu'un se lève et n'a pas déposé sa formule verte, on n'entrera tout simplement pas en matière. Dans vos interventions, je vous prie de toujours mentionner le numéro de la page, le numéro complet du poste du budget et la désignation de celui-ci."*



Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

I. ADMINISTRATION GENERALE

Le point ci-après donne lieu à discussion:

100.318.01: Politique d'information et frais de publicité

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) déclare ce qui suit:

*"J'ai un amendement en matière d'administration générale à la page 2, qui concerne les démarches de communication en lien avec le projet de fusion 2021. Il nous semble, après la débâcle issue des démarches prises jusqu'à présent et avant le renouvellement des autorités communales en 2016, qu'il est un peu prématuré de vouloir communiquer sur la fusion, même si c'est pour redorer le blason de la commune, comme l'a expliqué notre Syndic à 'La Liberté'. C'est au futur nouvel Exécutif de définir sa stratégie menant à la fusion et à lui de prendre les mesures nécessaires en profitant, si vous m'autorisez l'expression, de l'effet 'renouveau' en ville et dans les communes voisines après les élections 2016. Je vous propose de supprimer par conséquent le montant de 100'000 francs du compte 100.318.01 pour l'exercice 2015 mais je vous rassure, chers collègues, nous soutenons la fusion à 100%. Il nous semble simplement que c'est un petit peu dangereux de mettre la charrue avant les bœufs et de s'atteler à la communication sans élément nouveau."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, tient les propos suivants:

*"Au nom du Conseil communal, je m'oppose avec la plus extrême des vigueurs à cette proposition d'amendement et ce, pour les raisons suivantes:*

- *Parler d'une faillite, d'une catastrophe totale nous apparaît exagéré puisque cette position a été largement prononcée par les communes qui nous entourent, et particulièrement par Villars-sur-Glâne. Ne nous faites donc pas porter des péchés que nous n'aurions pas commis en ce domaine. Cela dit, lorsque nous avons annoncé et ce sur quoi la quasi-totalité du Conseil général s'est ralliée pour protester contre l'abandon de cette initiative, nous avons déjà dit que nous voulions envisager d'une manière plus proactive la fusion de 2021. Dans ce contexte-là, il ne faut pas se faire d'illusions, cela prend du temps, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, cela prend beaucoup plus de temps que vous l'imaginez et, indépendamment d'une nouvelle équipe, dont je souhaite évidemment qu'elle soit tout aussi ardente à défendre cet objet, il faut envisager de grands préparatifs. Essayez d'imaginer, Mme la Conseillère générale Peisl, que pour arriver à une fusion en 2021, et c'est l'objectif que nous poursuivons, soit effective, il faudrait que le peuple des communes concernées puissent se prononcer en 2019, au plus tard. Par conséquent, il apparaît tout à fait nécessaire de préparer le terrain de la manière la plus sereine et la moins précipitée possible.*
- *Dans ce contexte-là, il faut ajouter également, depuis quelques mois, ce n'est pas si vieux, le Grand Conseil a adopté une motion qui permet la création d'une loi spécifique pour la création du Grand-Fribourg et que cette loi doit être préparée au courant de l'année 2016. Il serait évidemment de très mauvais aloi que nous n'ayons pas également préparé le terrain.*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

- *Nous avons également, et ce sera mon argument final, fixé un certain nombre d'objectifs – et je rassure M. F. Ingold, ce n'est pas par manque d'imagination que nous travaillons avec d'autres organes, qui nous permettent d'avoir un regard complémentaire extérieur –, nous allons déterminer plusieurs objectifs dans cette communication. Tout d'abord, il s'agit de diminuer de manière importante, vous l'avez souvent d'ailleurs relevé dans les débats les freins liés à la réalisation de la fusion démontrant son utilité, ses avantages et sa nécessité; de convaincre aussi, et ils sont nombreux, les opposants et de renforcer les opinions positives des cercles concentriques. Cela signifie qu'il faut contribuer à isoler progressivement toutes les oppositions; de susciter l'adhésion et l'engagement d'un maximum de leaders d'opinion – ce n'est pas seulement des leaders politiques qui sont visés – afin de multiplier la diffusion des messages positifs; in fine, de gagner les référendums attendus. Pour ceci, plusieurs stratégies s'additionnent, elles sont en préparation et elles feront l'objet d'une information complète auprès de la Commission de fusion, ce sera au mois de janvier prochain: une stratégie d'information, une stratégie de lobbying, une stratégie de communication.*

*Pour l'ensemble de ces raisons, je vous demande de ne pas accepter la proposition de Mme Y. Peisl-Gaillet."*

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait la déclaration ci-après:

*"La Commission financière soutient la position du Conseil communal. J'ai fait une remarque dans mon introduction tout à l'heure concernant ce montant. Comme je l'ai dit, pour nous, il est important également de recevoir des informations sur le mandat, son contenu et sa mise en œuvre."*

Vote

**Opposée à l'amendement de Mme Yolande Peisl-Gaillet de diminuer de 100'000 francs le poste budgétaire cité en titre, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte à une majorité évidente.**

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

II. FINANCES

Pas d'observations. Adopté.

III. ECOLES

Les points suivants donnent lieu à discussion:

310 / 311 / 312 / 320.318.00: Téléphones (concession radio)

M. Daniel Gander (UDC) tient les propos suivants:

*"Nous avons relevé, comme dans les comptes passés, que des frais téléphoniques très importants figurent au budget des Ecoles: Belluard – 10'000 francs, Jolimont – 14'000 francs, DOSF – 9'400 francs,*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

*écoles primaires avec concessions radio – 27'000 francs. Comment se fait-il qu'il y ait autant de dépenses, alors que les appels sur le réseau ou du réseau Swisscom sont gratuits? Que, selon l'abonnement, il est aussi possible d'appeler gratuitement sur les autres réseaux? Si nous tenons compte d'une dépense de 10'000 francs, que nous divisons ce montant par 220 jours ouvrables, ceci représente une dépense de 45,45 francs par jour. En divisant ce montant par 80 centimes, le nombre d'appels s'élève à 56,8 par jour. A l'heure où les natels et autres courriels existent, les dépenses téléphoniques figurant dans le budget, incluant également les autres dicastères, paraissent vraiment excessives. J'ai cependant pris note qu'un montant de 80'000 francs figure au budget pour la rénovation du central téléphonique."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, donne la réponse suivante:

*"Je réponds à la question de M. D. Gander, qui fait allusion aux frais téléphoniques des cycles d'orientation notamment. Ils restent effectivement relativement élevés du fait qu'ils ne sont pas encore inclus dans l'informatisation des lignes téléphoniques, ce qui est le cas, par étapes, dans le cadre de notre administration. Cela dit, j'aimerais quand même dire que l'investissement du renouvellement du central téléphonique n'a rien à voir avec cet élément-là. C'est par l'intermédiaire d'autres interventions que nous arriverons, par étapes, à diminuer de la manière la plus sensible possible, ces frais téléphoniques."*

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE

420.461.00: Subvention de l'ECAB

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, donne le commentaire suivant:

*"Nous enregistrerons une augmentation des recettes de plus de 200% dans cette rubrique. Ceci grâce à un travail qui a été fait avec l'ECAB et l'Etat. Ce travail avait pour objet les frais que les communes-sièges, c'est-à-dire les centres de renfort, c'est-à-dire les 7 chefs lieux de district, ont en tant que communes-sièges de centres de renfort, puisqu'on était conscient que ces communes-là prenaient en charge jusqu'alors des frais qui étaient nettement plus élevés que les frais réels. Ainsi, la répartition a été revue à la faveur des communes-sièges. Nous avons donc ici, grâce à l'ECAB, une recette nettement plus élevée."*

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit:

*"Le groupe socialiste a, comme vous l'avez entendu par notre chef de groupe, examiné le budget en détail. Cette fois-ci, quelques membres du groupe socialiste ont également procédé à un examen quel-*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

*que peu inhabituel en analysant les recettes et les dépenses des services du génie civil et d'urbanisme et architecture sous l'angle de la cohésion sociale. La cohésion sociale peut être opérationnalisée, ce que nous avons fait. Nous avons constaté que plusieurs critères sont positivement atteints, par exemple, le critère qu'une entité soit organisée sans privilège et avec égalité de droit. Nous pouvons constater que les deux services mentionnés ont un grand nombre de femmes; la Ville a une Architecte de Ville et même une femme à la voirie. Les responsables des services ne voient aucune incompatibilité à l'engagement de personnes en situation de handicap. Les deux services ont également un grand nombre d'apprentis, ce qui est louable.*

*Un autre critère de cohésion sociale est celui d'un accès sûr et sans contrainte pour les personnes à mobilité réduite. Un bon éclairage des passages piétons et de leurs abords sont nécessaires pour une perception optimale mais également pour le sentiment de sécurité. Les charges de la rubrique 523 'éclairage public' sont en diminution de 123'000 francs. C'est louable et démontre une réelle volonté d'économiser de l'énergie et, en plus, cette économie ne se fait pas au détriment d'un sentiment d'insécurité. Le groupe socialiste est convaincu que des ajustements sont encore possibles sans diminuer les accès sans contrainte aux personnes à mobilité réduite.*

*Sous l'angle de la cohésion sociale, un bémol doit être apporté au poste 530.318.00 'traitement ordures par tiers'. La Commune ne collecte plus tout le plastique non PET. Les personnes à mobilité réduite en paient partiellement le prix car elles devront soit se déplacer vers des supermarchés où le plastique non PET est collecté, ou si elles ne peuvent plus le déposer à la déchetterie, faire appel à la Commune qui procédera au ramassage à domicile mais contre paiement. Cela contrevient au critère d'accès 'bas seuil', aux prestations et aux critères d'accessibilité financiers 'pour tous sans privilège'."*

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration ci-après:

*"Je prends note de cette déclaration et de toutes les remarques de Mme A. Burgener Woeffray, en la remerciant surtout pour les points positifs qu'elle attribue notamment à la Direction de l'Edilité mais par ce biais-là à l'ensemble du Conseil communal. Je prends note de la remarque concernant les déchets. On était déjà intervenu à ce sujet en juin 2014. C'est notamment pour des motifs financiers et pratiques qu'on a pris cette décision, à l'instar de ce qui se fait dans plusieurs villes, – Berne notamment, a également arrêté de collecter le plastique non PET –, on va maintenant voir, vu que cette pratique est récente, quelles en sont les conséquences. Puis, on en fera l'analyse dans quelques mois. Si vraiment il devait y avoir de gros problèmes tels que vous venez de soulever, alors il faudra faire analyser la situation."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de  
fonctionnement 2015 (suite)

VII. INFORMATIQUE

Pas d'observations. Adopté.

VIII. SERVICE CULTUREL

Pas d'observations. Adopté.

IX. SPORTS

920.364.00: Bains de la Motta SA (déficit)

920.364.01: Bains de la Motta SA (nouvelles installations)

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, déclare ce qui suit:

*"Je ferai juste une remarque concernant l'intervention de M. A. Sacerdoti dans l'entrée en matière, concernant le déficit des bains de la Motta. On trouve en page 49 du budget d'une part, le déficit de la Motta qui est pris en charge par la Ville et, je le rappelle aussi, par la Bourgeoisie, à raison de 50'000 francs. Ici nous avons un budget de 170'000 francs qui est prévu dans le budget 2015, en raison du résultat de la saison 2014 que tout le monde connaît, et qui découle des particularités météorologiques. En revanche, en ce qui concerne la position suivante concernant 'les Bains de la Motta SA (nouvelles installations)', c'est-à-dire les amortissements, c'est bien sur proposition du Service des finances, plus spécialement de M. J. Pollet qui a évidemment examiné autant l'orthodoxie financière que la légalité, je vous rappelle qu'on est dans le cadre d'une société anonyme de droit privé, donc en conformité avec l'article 725 du code des obligations, de cette pratique là. Ainsi, sauter une année de paiement des amortissements permet d'atténuer les effets relativement lourds pour le budget communal de la saison 2014."*

913.314.00: Entretien par des tiers

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, tient les propos suivants:

*"Notre Commission s'est montrée surprise de la réintroduction de l'adaptation des buts aux exigences de la ligue suisse de hockey sur glace, pour un montant de 10'000 francs. Ce n'est pas tant le montant, parce que c'est ridicule si on compare 10'000 francs au 234 millions du budget communal. Mais souvenez-vous, l'année dernière notre assemblée, avait refusé cette dépense sur proposition de notre collègue M. V. Jacquat. Notre commission donc considère que revenir avec cette dépense l'année suivante est inélegant. Donc, notre Commission propose la diminution de 10'000 francs de ce poste budgétaire sans contrepartie; la somme épargnée ne partira pas pour les apéros du Conseil général. Je ne parle pas des arguments qui avaient été mentionnés l'année dernière. C'est vraiment une décision de principe. Donc, la proposition est une diminution de 10'000 francs sur ce poste."*

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, donne les précisions ci-après:

*"Si nous avons remis ce montant de 10'000 francs qui figurait déjà l'année dernière, c'est, d'une part, parce qu'en 2015 nous présen-*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de fonctionnement 2015 (suite)

*tons un budget équilibré et qui ne présente plus de déficit. Une autre raison est que nous avons procédé à une comparaison des flux financiers entre le club de hockey de Gottéron et la Ville, avec la situation qui se présente dans d'autres villes comparables, telles que Lausanne, Genève, Berne, Zurich ou d'autres. Nous constatons que le club n'est pas favorisé de manière excessive en ville de Fribourg. Au contraire, il rapporte des recettes relativement importantes à la Ville: d'une part, 130'000 francs plus 40'000 francs pour la location de la glace des deux patinoires, c'est donc 170'000 francs de recettes annuelles pour la glace; 120'000 francs pour la location des buvettes, 16'000 francs pour le nettoyage et 20'000 francs pour les frais de publicité. Je vous rappelle que la taxe sur les spectacles, rien que pour les matchs de Gottéron, rapporte environ des montants de l'ordre de grandeur de 200'000 francs par année. Or, dans ce contexte, un montant de 10'000 francs, auquel vient s'ajouter le fait que ce montant-là ne sert pas exclusivement au club – phare qui est Gottéron mais aussi à tous les autres clubs amateurs et à toutes les écoles qui évoluent dans la patinoire, ne nous semblait pas excessif. C'est la raison pour laquelle nous l'avons remis au budget."*

Vote

**Opposée à l'amendement de la Commission financière proposant de diminuer de 10'000 francs la rubrique précitée, la proposition budgétaire du Conseil communal est refusée par 41 voix contre 24 mais avec 7 abstentions (une personne n'ayant pas voté). Le montant figurant sous rubrique 913.314.00 est par conséquent modifié et représente dès lors 115'000 francs au lieu des 125'000 francs proposés par le Conseil communal.**

Le Président commente le résultat du vote ainsi: "*décidément, tout va mal pour Gottéron en cette saison.*" (Hilarité dans la salle).

X. INSTITUTIONS & ASSURANCES SOCIALES

1040.365.20: Accueil de la petite enfance

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) intervient comme suit:

"J'ai deux remarques et trois questions à poser:

- *Nous pouvons constater dans ce poste une augmentation des charges. Les explications de la page 16 ne mentionnent pas combien de places additionnelles sont créées. Et si ce sont de nouvelles places, comptez-vous avec le soutien de la Confédération?*
- *Le Canton ne prévoit, malheureusement, plus de financement d'incitation à la création de places d'accueil extrafamilial. Que fait la Ville ou que peut faire la Ville pour encourager le Canton à continuer à verser des montants d'incitation?*
- *Une dernière question se pose: quel est actuellement le besoin en places de crèche ou d'accueil extrascolaire. Quelle est la vision du Conseil communal à court et à moyen termes en matière d'accueil extrafamilial?"*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget de  
fonctionnement 2015 (suite)

Mme Antoinette de Weck, Directrice des écoles, répond de  
la manière suivante:

*"Merci pour cette question très complexe. Ma réponse le sera moins: je vous suggère de déposer votre question dans les 'Divers'. J'aurai ainsi le temps de répondre très précisément à toutes vos questions, surtout sur la manière dont on conçoit le développement. Je ne pense pas que c'est dans le cadre du budget que je peux y répondre. Par contre, ce que je peux vous dire sur les chiffres est qu'effectivement, il y a une augmentation du financement des crèches: la crèche Mosaïque va être financée complètement par la Ville puisqu'elle ne bénéficiera plus des subventions tant cantonales que fédérales. Lorsque des crèches s'ouvrent, elles touchent d'abord des subventions fédérales et cantonales, puis peu à peu, comme vous le savez, ces subventions sont limitées. Donc, la Commune qui, au début ne subventionne qu'une partie, est par la suite obligée de les reprendre. Donc, vous avez vu dans les décomptes que nous aurons 80'000 francs de plus pour cette crèche. Pour le reste, je vous propose, pour ces questions qui sont d'ordre plus général, de les poser dans les 'Divers', me permettant ainsi de formuler une réponse exhaustive [pour la prochaine séance]."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

XI. AIDE SOCIALE

Pas d'observations. Adopté.

XII. CURATELLES D'ADULTES

Pas d'observations. Adopté.

XIII. AGGLOMERATION

Pas d'observations. Adopté.

COMPTES PAR NATURE

Pas d'observations. Adopté.

**B. DES SERVICES INDUSTRIELS**

Discussion générale

M. Thierry Steiert, Président des Services industriels, prend la parole en ces termes:

*"Nous avons dans ce budget une augmentation marquée du personnel avec 11 équivalents plein-temps (ci-après: EPT) supplémentaires pour un effectif total de 77 EPT. De ces 11 EPT, 10,4 seront pris en charge par Frigaz, dont le développement va prendre l'ascenseur ces prochaines années."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

Séance du 15 décembre 2014

**9. Examen du budget des investissements 2015**

**A. DE LA COMMUNE**

Discussion générale

Le Président précise les choses suivantes:

*"Nous avons, toutes et tous, reçu la semaine dernière par courriel une correction des pages 53 et 54 dudit message. Ce sont des compléments au tableau présentant les investissements figurant en catégorie III. Nous commençons là aussi comme pour le fonctionnement par une discussion d'entrée en matière générale sur les investissements, puis nous prendrons chaque investissement, l'un après l'autre, comme la loi l'exige, d'abord ceux de la Commune puis ceux des Services industriels."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, n'a pas de remarques particulières sur ces investissements, étant donné qu'elle a déjà donné son commentaire à la fin de son intervention lors du débat d'entrée en matière sur le budget de fonctionnement.

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport ci-après:

*"La Commission financière a examiné avec attention l'ambitieux programme d'investissements de la Ville d'un montant global - toutes catégories (I, II et III) confondues - de plus de 50 millions de francs pour 2015. Nous devons ce soir nous prononcer sur un programme comprenant cinquante propositions d'investissement en catégorie II (21,3 millions), dont deux relatives aux SI Tous ces investissements ont pour objectif de renforcer l'attractivité de notre Ville en améliorant l'offre et la qualité des prestations en faveur des habitant-e-s.*

*En préambule des commentaires sur les investissements de catégorie II, notre Commission se montre pour le moins surprise de l'ajout à la dernière minute de deux investissements en catégorie III (2 millions pour l'école du Bourg et 5 millions pour la patinoire). Bien que ces investissements n'aient pas d'impact sur le budget de fonctionnement 2015 et sachant qu'ils feront l'objet d'un message qui sera soumis au Conseil général, notre Commission regrette cependant cette manière de faire. En effet, le propre d'un message de budget, c'est justement de présenter une vue d'ensemble des investissements à court et à moyen termes. C'est cette vision d'ensemble qui permet d'évaluer la pertinence et la cohérence de l'ensemble du programme communal d'investissements. Le rajout de l'un ou l'autre investissement, après réflexion du Conseil communal comme je l'ai entendu tout à l'heure de la bouche des représentants du Conseil communal, une réflexion tardive au dernier moment donne une image brouillée d'un programme d'investissements conséquent.*

*Les investissements en catégorie II ont suscité les commentaires suivants:*

- *Certains investissements d'un montant conséquent nécessiteraient d'être classés en catégorie III afin de mieux en connaître les enjeux et la nécessité. L'objectif d'un message du Conseil communal est d'expliquer clairement de quelle manière un projet d'investissement s'inscrit dans un ensemble cohérent. Cette remarque s'applique notamment aux deux investissements pour les infrastructures scolaires (2 millions pour la réalisation de l'accueil extra-scolaire du Jura*



Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

612.503.00, et 3 millions pour les pavillons de l'Ecole de la Heitera 612.503.99). Il ne s'agit pas de remettre en question le bien-fondé du besoin de bâtiments scolaires mais plutôt d'avoir plus d'informations sur les raisons qui ont mené à changer de projet en proposant des pavillons dans le cadre de la mise à jour de la planification scolaire traitée récemment par le Conseil général. Notre Commission a bien compris l'urgence de décider, et elle ne s'opposera pas à ces investissements. Au-delà de cette décision de principe, notre Commission s'est interrogée sur la manière (rubrique budgétaire) qui a permis de financer ces études de faisabilité confiées à des bureaux d'architecture portant sur ces deux investissements scolaires, sachant que le Conseil général n'a pas (encore) approuvé ces projets.

- Notre Commission a également souhaité avoir une meilleure vue des investissements qui s'étendent en plusieurs étapes sur plusieurs années. Cette remarque porte plus particulièrement sur les investissements dans certains quartiers de la Ville (les études sur les Grand-Places, la Ville historique ou la Sarine) ou encore des mesures relatives à l'Agglo. Là également, il ne s'agit en aucun cas de remettre en question la nécessité de procéder à ces investissements mais l'accès à des informations plus complètes (rappel des investissements déjà votés et planification des futurs travaux) améliorerait sensiblement notre compréhension. Notre Commission souhaite également recevoir plus de précisions sur le contenu des achats prévus dans le cadre de certains investissements (p.ex. 300.506.16).
- Enfin, notre Commission considère que l'investissement 'Guintzet – terrain synthétique et aménagement divers (911.501.00)' d'un montant de 2 millions de francs est certainement nécessaire mais qu'il requiert un message. Notre Commission n'a formulé aucune opposition sur le fond de ce projet d'investissement: elle soutient pleinement la pratique du football en Ville et elle reconnaît le travail de grande valeur qui est fait dans les différents clubs de foot. La présentation d'un message au Conseil général permettra de clarifier certains points et surtout d'apporter une vision globale en termes d'infrastructures de football pour notre Ville. Un message permettra également de donner un éclairage particulier sur les équipements qui seront fournis aux habitants du quartier du Schoenberg, qui attendent depuis longtemps leur tour! Retarder de quelques mois le projet du Guintzet afin de mieux pouvoir expliquer à d'autres ce qui leur sera offert est un jeu qui en vaut la chandelle! Pour toutes ces raisons, notre Commission fera une proposition de report en catégorie III de cet investissement.

Sur ces remarques, la Commission financière a approuvé à l'unanimité le budget d'investissement de la Ville et des Services Industriels 2015, et propose au Conseil général de faire de même."

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission de l'Edilité, présente le rapport suivant:

"La Commission de l'Edilité a essayé d'examiner le budget d'investissement avec l'attention nécessaire. Je remercie mes collègues pour leur patience et de même les membres du Conseil communal et leurs collaboratrices et collaborateurs, qui sont Mme A. de Weck, Directrice des Ecoles, accompagnée de M. M. Capellini, Chef de service des Ecoles, M. J. Bourgknecht, Directeur de l'Edilité, accompagné de Mme N. Surchat-

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

*Vial, notre nouvelle Architecte de Ville et de M. F. Noël, Ingénieur de Ville, M. M. Colautti, Intendant des bâtiments, M. D. Python, Architecte, ainsi que M. T. Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Nous pouvons donc constater la présence très riche en personnes qui nous ont apporté un grand nombre d'informations malgré, et je le regrette, le fait que la Commission n'a pas été avertie au bon moment pour fixer une deuxième séance de relevée, vu le programme extrêmement chargé. Comme vous, nous avons fait face aux 28 postes d'investissements, dont l'examen a nécessité une séance de 4 ½ heures. Donc, la soirée a été franchement surchargée et nous n'avons pas toujours eu le temps utile pour nos discussions. En comparaison, le budget 2014 ne contenait que 24 postes d'investissements en catégorie II pour un montant de 6 millions.*

*Je constate que la liste des investissements contient plusieurs postes d'un montant de 1,5 à 3,5 millions de francs, montants qui nécessitent en général des messages. La Commission ne le demande pas cette fois vu qu'il y a un certain nombre de postes qui se répètent chaque année. Malgré tout, il serait extrêmement bienvenu de recevoir un constat périodique concernant, par exemple, la décharge de Châtillon et des collecteurs d'évacuation des eaux usées. Sur d'autres postes, je vais revenir lors de la discussion de détail.*

*La Commission de l'Edilité a finalement accepté, en général, à l'unanimité tous les postes, sauf un: 620.501.37 'études fines: densification' pour lequel, une courte majorité recommande le renvoi en catégorie III."*

Rapport du groupe libéral-radical

M. Jean-Pierre Wolhauser, Président du groupe PLR, s'exprime en ces termes:

*"Le groupe PLR a analysé avec attention le volumineux programme des investissements en catégorie II de la Commune et des Services industriels pour l'année 2015. Il y a, à nos yeux, des investissements qui sont nécessaires, vu l'évolution démographique croissante, comme les pavillons pour les écoles et l'accueil extrascolaire au Jura, qui doivent assurer le bon fonctionnement des services édilitaires et le renouvellement des infrastructures comme les routes et les conduites. D'autres investissements ont été jugés faisables avec un penchant pour mettre tel ou tel objet en catégorie III. Pour les cinq investissements liés à l'Agglomération, nous constatons que les frais d'étude sont entièrement à la charge de la Commune. Feront-ils partie des coûts de réalisation future?"*

*Concernant les études au niveau de la Commune, il y en a neuf pour un montant total de 1'190'000 francs. Nous aimerions que le Service d'architecture et d'urbanisme change sa politique de lancer des études à tout va et à plusieurs niveaux. Entre étude préliminaire, étude directrice, concours de projets, marché et concours d'idées, ou encore mandat d'étude parallèle, dites-moi si vous avez encore une vue d'ensemble sur un projet donné. Nous en doutons fortement. Nous préconisons une simplification des procédures et du type d'étude pour tous les projets communaux à l'avenir. Nous ferons des remarques sur certains investissements, respectivement nous proposerons le renvoi d'un investissement, respectivement de deux renvois partiels en catégorie III."*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission de l'Edilité, émet les commentaires suivants:

*"Je pense que notre collègue Wolhauser a certainement raison. Il y a en effet un grand nombre d'études dont nous avons discuté et traité durant les trois dernières années. En cela, je lui donne vraiment raison. J'insiste également, au nom de la Commission de l'Edilité, que lorsqu'un projet est présenté il n'y ait alors qu'un seul crédit qui soit proposé au Conseil général, non pas trois ou quatre. Cela facilitera, je crois, notre vie politique à toutes et à tous."*

EXAMEN DE DETAIL

Aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est dès lors immédiatement procédé à l'examen de détail du budget des investissements 2015 de la Commune.

Le Président rappelle que les investissements figurant en catégorie I sont des objets déjà décidés ou des tranches annuelles de gros investissements. Figurent également en catégorie I les objets de catégorie II prévus au budget 2014 mais qui n'ont pas été réalisés, même partiellement et qui doivent donc être maintenus. Les deux investissements en question figurent à la page 23 du message.

I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)

1.	533.501.00	<u>Mesures de protection de la Vallée du Gottéron</u>	Fr.	280'000,00
2.	612.503.90	<u>DOSF: construction d'un nouveau CO voté 01.10.13</u>	Fr.	13'000'000,00
	Total		Fr.	13'280'000,00

Pas d'observations. Inscrits.

II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II)

Le Président s'exprime comme suit:

*"Ces investissements à réaliser en 2015 font l'objet de rapports spécifiques qui figurent aux pages 24 à 52 du message. Nous allons procéder investissement par investissement et voterons sur chacun d'eux car chaque investissement doit faire l'objet d'une décision propre, c'est une exigence de la Loi sur les communes. Par contre, et je vous prie de bien vouloir en prendre note, le Bureau a décidé dans sa dernière séance que les votes ne seraient pas décomptés en cas de majorité évidente, sauf si cela est expressément requis par un membre du Conseil général ou si l'un investissement a fait l'objet d'un débat particulier. Je ne répéterai pas non plus la litanie qui veut que tous les achats, respectivement les travaux, seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. Cela est dit une fois pour toutes."*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

1. 300.506.16 Renouvellement du mobilier scolaire et informatique Fr. 300'000,00

Discussion

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances et de la Culture, précise que le Conseil communal soutient en principe tous les investissements qu'il a lui-même mis dans son budget.

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne le commentaire suivant:

*"Comme mentionné dans l'entrée en matière, c'est typiquement sur ce type d'investissement que la Commission financière aimerait avoir plus de précisions sur le contenu des achats."*

La discussion n'est plus demandée.

Vote

**Le crédit de 300'000 francs pour le renouvellement du mobilier scolaire et informatique - est accepté à une majorité évidente.**

2. 401.506.20 Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants" Fr. 100'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 100'000 francs pour l'achat de parcomètres en vue de l'extension des zones "vignettes-habitants" - est accepté à une majorité évidente.**

3. 420.506.27 Remplacement d'un fourgon CR 1987 Fr. 105'000,00

Discussion

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission d'Edilité, tient les propos suivants:

*"Ce fourgon à remplacer, tout comme tous les autres véhicules figurant dans la liste des investissements, a un certain âge et ne répond plus aux normes antipollution. Il est, de plus, très gourmand en carburant. Je voulais juste profiter de l'occasion pour remercier le Service de l'édilité qui tient à jour une liste de véhicules et qui n'exagère pas, ou plus, depuis quelques années, pour ses investissements en véhicules."*

La parole n'est plus demandée.

Vote

**Le crédit de 105'000 francs pour le remplacement d'un fourgon d'intervention CR 1987 est accepté à une majorité évidente.**

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

4. 420.506.28 Camion tonne-pompe 1  
(1983) Fr. 600'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 600'000 francs pour l'achat d'un camion tonne-pompe 1 est accepté à une majorité évidente.**

5. 430.501.07 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école  
- piétons, deux-roues,  
transports publics Fr. 100'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 100'000 francs pour la modération de trafic et la sécurité sur le chemin de l'école (piétons, deux-roues, transports publics) est accepté à une majorité évidente.**

6. 430.501.08 Mesures d'amélioration de la  
vitesse commerciale des  
transports publics sur les li-  
gnes urbaines Fr. 150'000,00

Discussion

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission de l'Edilité, tient les propos suivants:

*"C'est un investissement qui vise à améliorer la vitesse et qui est, à notre avis, fortement utile aux endroits qui ne permettent pas une voie de bus. Il s'agit-là d'une réalisation qui figure au projet d'Agglo mais, et c'est cela qui est compliqué, qui n'est pas cofinancée par l'Agglomération ni par la Confédération. D'autres postes, par la suite, renvoient à des catégories différentes; ce sont les postes 7, 8, 30, 31 et 38 qui sont cofinancés soit par l'Agglomération soit par la Confédération. A ce sujet, il serait utile de clarifier dans le prochain budget, une fois pour toutes, quel poste budgétaire figure dans quelle catégorie des mesures de l'Agglo."*

M. Christophe Giller (UDC) fait la déclaration ci-après:

*"Je suis très content d'apprendre que l'on va investir pour augmenter la vitesse commerciale des transports publics des lignes urbaines 2 et 6. Toutefois, certaines mesures proposées ne sont, à mon avis pas la façon d'y parvenir. La ligne 2 a actuellement, à l'heure de pointe du soir, une vitesse commerciale de 14-15 km/h pour une vitesse de pointe de l'ordre de 40 km/h. Cette réduction est due au temps perdu dans les files d'attente estimées entre 5 et 8 minutes, au temps d'attente aux feux jusqu'à 2 minutes et aux arrêts de bus, de l'ordre de 8 à 10 minutes en tenant compte du temps de freinage et d'accélération avant et après l'arrêt. Sans toucher aux arrêts de bus, il y a donc un gain de temps potentiel de 7 à 10 minutes. Evidemment, ce gain serait encore augmenté en fusionnant les arrêts proches l'un de l'autre. Je pense notamment aux arrêts Saint-Pierre*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

*et Python-Alt, distants de même pas 100 mètres, mais il y en a d'autres. Parmi les mesures proposées dans cet investissement, par le bureau mandataire, je propose de soutenir les mesures 9, 11, 10, 13 et 14 concernant la création d'une voie de bus à la rue Pierre Kaelin, la prolongation de la voie de bus à la rue Saint-Pierre, ainsi que le déplacement de l'arrêt.: le regroupement des arrêts de la centralité du quartier du Schoenberg, ainsi que la priorisation des bus au carrefour Tavel – Musy sur la ligne 10 et au carrefour de Bethléem. Ces mesures permettront un gain de temps d'environ 1,5 minute. Par contre, les mesures 6 et partiellement la mesure 7, proposant le réaménagement des arrêts Vignettaz et Bethléem, ne font pas de sens. Ces mesures prévoient de réaménager ces arrêts sur la chaussée, bloquant tout le trafic derrière et permettant un gain de temps de 5 secondes par arrêt, uniquement. La théorie que le bus, en repartant de l'arrêt, a la voie libre me paraît utopique. En effet, ce sera le cas pour le premier bus mais le bus suivant sera bloqué dans la file créée par le premier bus. Je rappelle que sur ce tronçon, les bus n°2 et n°6 se suivent à une minute d'intervalle d'après l'horaire, c'est pourquoi je propose de réduire l'investissement 430.501.08 de 150'000 francs à 100'000 francs, permettant de réaliser les mesures citées ci-dessus et de ne pas réaliser les arrêts sur chaussée."*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale, de la Mobilité et des Sports, répond dans les termes ci-après:

*"Je vais essayer d'être bref. Les mesures auxquelles le Conseiller général Giller fait allusion sont des mesures qui figurent dans une étude élaborée par le bureau Transitec. Cette étude avait été demandée conjointement par la Ville, les TPF et l'Agglomération et cofinancée par ces trois entités, même avec un cofinancement de la commune de Villars-sur-Glâne, puisque les lignes n°2 et n°6 se situent partiellement sur le territoire de cette commune-là. Ces études ont été menées en 2013 jusqu'en 2014 sur les lignes 2 et 6 puis une autre étude a été faite pour les lignes 3 et 5. Il faut bien distinguer, pour revenir sur l'intervention de M. C. Allenspach, ces mesures-là des autres mesures qui sont prévues dans le projet d'Agglomération. Les mesures du projet d'Agglomération sont logiquement et normalement des mesures lourdes, c'est-à-dire des voies de bus en site propre et des mesures qui nécessitent des travaux de génie civil relativement coûteux et lourds. Dans le cas qui nous occupe, on se trouve dans une logique de recherche de mesures légères, pas trop onéreuses et surtout réalisables à court terme, puisque nous savons que les mesures lourdes, telles que les voies de bus en site propre ne sont pas réalisables d'une année à l'autre, notamment dans des périmètres difficiles, tels que la route de Villars ou l'avenue de Beauregard. Donc, ces études-là ont démontré, notamment pour les lignes 2 et 6, et c'est à ces mesures-là que M. Giller faisait allusion, évidemment que les Conseillers généraux ne pouvaient pas forcément comprendre les chiffres auxquels M. Giller faisait allusion puisque ces chiffres-là, mesure 1, 2, 6, 8, 12 etc. figurent précisément dans cette étude Transitec dont M. Giller dispose. Ces mesures-là sont un paquet. Si le montant de 150'000 francs est attribué, ce montant permettra selon un ordre de priorité que nous laisserons aux ingénieurs de circulation et aux spécialistes du génie civil, de décider dans quel ordre de priorité ces mesures seront réalisées. Il est logique que nous allons d'abord réaliser des mesures, qui sont d'une part réalisables rapidement et qui auront pour effet des accélérations plus importantes de la vitesse commerciale des bus, mais je ne pense pas qu'il soit aujourd'hui judicieux de réduire ces montants de manière arbitraire et de cibler l'une ou l'autre de ces mesures figurant dans l'étude Transitec. Nous maintenons donc fermement*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

*la volonté de maintenir ce budget, c'est-à-dire aux 150'000 francs prévus pour cet investissement."*

Vote

**Opposé à l'amendement de M. Christophe Giller (UDC) proposant de diminuer de 50'000 francs le poste précité, la proposition budgétaire du Conseil communal est acceptée à une majorité évidente.**

- |    |            |  |     |            |
|----|------------|--|-----|------------|
| 7. | 430.501.09 | <u>Agglo 11.9: Priorisation des transports publics au giratoire Hôpital Cantonal</u> | Fr. | 130'000,00 |
|----|------------|--|-----|------------|

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 130'000 francs pour la mesure d'Agglo 11.9, priorisation des transports publics au giratoire Hôpital Cantonal est accepté à une majorité évidente.**

- |    |            |   |     |            |
|----|------------|---|-----|------------|
| 8. | 430.503.00 | <u>Agglo 23.1: Aménagement d'abris vélos aux gares et haltes ferroviaires</u> | Fr. | 100'000,00 |
|----|------------|---|-----|------------|

Discussion

M. Hans Werhonig (UDC) prend la parole en ces termes:

*"100'000 francs ou 200 francs par place me semble raisonnable. Mon souci est que nous risquons que les nouveaux abris soient utilisés comme dépôt permanent pour des vélos peu ou pas utilisés du tout. Un exemple de cette situation indésirable peut être trouvé dans le parc à vélos vis-à-vis du Buffet de la Gare. Cette assemblée de vélos a tous les aspects d'une déchetterie cantonale stratégique des anciens vélos. La majorité de ces vélos est rarement utilisée, certains ne sont jamais utilisés; abandonnés avec des pneus plats et des pièces manquantes. Je propose que la Commune mette en place un système qui évite que cette situation ne se forme à nouveau."*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale, de la Mobilité et des Sport, formule la réponse suivante:

*"Très brièvement, je vais rassurer M. H. Werhonig. La Police locale surveille régulièrement les emplacements, où sont stationnés les vélos, et elle identifie les vélos qui y restent sur une longue période, qui sont endommagés et qui manifestement ont été abandonnés ou qui ne sont plus utilisés. La Police locale les fait évacuer après un certain temps mais il est clair qu'on ne peut pas le faire de manière très fréquente. Il est vrai que parfois des vélos restent donc ainsi stationnés durant plusieurs semaines au même endroit, alors qu'ils ne sont plus utilisés ou plus utilisables. La Police locale veille à ce que cette situation ne dégénère pas."*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

Vote

**Le crédit de 100'000 francs concernant la mesure d'Agglo 23.1 en vue de l'aménagement d'abris vélos aux gares et haltes ferroviaires est accepté à une majorité évidente.**

9.	520.501.03	<u>Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit</u>	Fr.	1'500'000,00
----	------------	--	-----	--------------

Discussion

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission de l'Edilité, déclare ce qui suit:

*"La Commission de l'Edilité salue ces assainissements pour la protection contre le bruit mais constate un problème qui dépasse le trafic motorisé. Les balayeuses ou encore les outils pour le ramassage des feuilles mortes ou la taille des bordures des surfaces vertes constituent une source majeure de pollution sonore. Souvent, ces outils sont utilisés par des privés mais souvent aussi et même de plus en plus souvent, par les services de la Ville, ce qui dérange les habitants de tous les quartiers. L'ingénieur de Ville connaît et reconnaît le problème et la Commission de l'Edilité va discuter un postulat qui vise des mesures dans ce sens."*

Mme Manon Delisle (PS) s'exprime en ces termes:

*"J'aimerais faire une remarque sur les mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit. On investit beaucoup dans les revêtements phono-absorbants. Par contre, en lien avec les mesures d'accompagnement du pont de la Poya et à son ouverture, on peut constater qu'on a fait des gendarmes couchés en zone 50 km/h, qui provoquent un bruit incroyable, lorsque les camions et les véhicules de livraison passent dessus, ça détonne directement. J'aimerais donc rendre attentif qu'il ne faudrait pas faire des mesures qui sont contradictoires entre elles."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, prend note de la remarque générale de M. C. Allenspach et du fait qu'il interviendra par un postulat au nom de la Commission de l'Edilité:

*"Pour le reste, par rapport à l'intervention de Mme M. Delisle, il est vrai que pour ralentir le trafic, les gendarmes couchés sont un des moyens qui sont régulièrement utilisés. Comme cela a été dit à la commission de l'Edilité par l'Ingénieur de Ville, on va analyser le cas particulier qui a été signalé. Je rappelle que, de manière générale, on est tenu d'une part, d'assainir contre le bruit, c'est une obligation fédérale et d'autre part, vous savez aussi que, dans le cadre des mesures liées au pont de la Poya et des mesures d'accompagnement, on s'est engagé à réduire la vitesse du trafic. Parfois, évidemment, il n'est pas facile de répondre aux deux exigences à la fois. On essaye de faire au mieux. Par rapport au cas pratique qui a été signalé, on vérifiera si vraiment il y a un problème."*

Vote

**Le crédit de 1'500'000 francs pour les mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit est accepté à une majorité évidente.**



Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

10. 520.506.14 Remplacement de véhicules Fr. 570'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 570'000 francs pour le remplacement de véhicules est accepté à une majorité évidente.**

11. 520.506.15 Saleuses – remplacement équipement d'hiver Fr. 130'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 130'000 francs pour le remplacement de l'équipement d'hiver des saleuses est accepté à une majorité évidente.**

12. 523.501.04 Eclairage public - renouvellement (subventions Groupe E déduites) Fr. 500'000,00

Discussion

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission de l'Edilité, annonce que ladite commission va discuter d'un postulat à ce sujet.

Vote

**Le crédit de 500'000 francs pour l'éclairage public est accepté à une majorité évidente.**

13. 524.503.00 Remplacement du silo à sel Fr. 160'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 160'000 francs pour le remplacement du silo à sel est accepté à une majorité évidente.**

14. 531.501.09 Décharge de Châtillon, étape 5 Fr. 3'000'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 3'000'000 de francs pour la réalisation de l'étape 5 de la décharge de Châtillon est accepté à une majorité évidente.**

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

15. 532.501.44 Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement Fr. 3'500'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 3'500'000 francs pour l'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement est accepté à une majorité évidente.**

16. 540.506.04 Développement et intégration de la 3D dans la mensuration officielle et les domaines de SITECOF Fr. 100'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 100'000 francs pour le développement et l'intégration de la 3D dans la mensuration officielle et les domaines du SITECOF est accepté à une majorité évidente.**

17. 611.503.18 Maison de Justice: extension de la climatisation (magasins/dépôts AVF) Fr. 50'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 50'000 francs pour l'extension de la climatisation (magasins/dépôts AVF) à la Maison de Justice est accepté à une majorité évidente.**

18. 611.503.19 Sécurité - nouvelles normes incendies, électricité Fr. 75'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 75'000 francs pour la mise en place de mesures de sécurité et normes incendie, électricité, est accepté à une majorité évidente.**

19. 611.503.20 Assainissements toitures: réfection d'étanchéités Fr. 50'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

Vote

**Le crédit de 50'000 francs pour les assainissements des toitures (magasin de fleurs et administration des jardiniers de la Ville) est accepté à une majorité évidente.**

20. 611.503.21 Assainissements énergétiques: système de chauffage Fr. 100'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 100'000 francs pour les assainissements énergétiques (système de chauffage) est accepté à une majorité évidente.**

21. 611.503.22 Hôpital des Bourgeois: détection incendie (modernisation du système d'alarme) Fr. 160'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 160'000 francs pour la modernisation du système d'alarme de détection incendie à l'Hôpital des Bourgeois est accepté à une majorité évidente.**

22. 612.503.00 Accueil extrascolaire du Jura (AES): réalisation de 4 pavillons provisoires Fr. 2'000'000,00

Discussion

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, prend la parole en ces termes:

*"Je plaide coupable. Si vous trouvez en catégorie II l'accueil extrascolaire, c'est de ma faute; la même chose pour les pavillons de l'école de la Heitera. J'ai fait une promesse l'année passée, lorsque je me suis retrouvée face aux parents du Jura. J'ai dit: 'l'accueil extrascolaire n'est plus admissible dans ce container et je vous promets qu'en 2015, vous aurez un autre. Nous trouverons une solution pour que vous ayez un accueil extrascolaire qui soit digne de ce nom.' J'ai appris au courant des mois de mai ou juin que malheureusement la solution que nous voulions réaliser dans le bâtiment Vuille ne se révélait pas réalisable. J'ai réussi à convaincre mes collègues qu'il était indispensable que l'AES du Jura soit transformé et qu'une solution soit trouvée. Dans le même temps, nous visitons les pavillons qui venaient d'être construits à la Vignettaz et nous étions convaincus de cette solution, d'où l'idée que ces pavillons pourraient aussi servir provisoirement pour un AES et pour l'école de la Heitera. Raison pour laquelle, une étude a été faite par un architecte pour analyser les implantations de ces deux projets et nous sommes arrivés à la conclusion qu'il était possible de le faire avec quatre pavillons qui se construiraient en face de l'école. Les délais étaient extrêmement courts puisqu'il fallait mettre le projet à l'enquête, puis le mettre au concours pour les différentes parties de ces constructions. Donc, si nous*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

*voulions vraiment que cet AES s'ouvre en août, voire septembre 2015, nous devons procéder de cette façon. Je n'ai absolument pas voulu violer la répartition des compétences entre Conseil communal et Conseil général, loin s'en faut, mon intention était d'honorer la promesse que j'avais faite.*

*Pour la Heitera, dont l'investissement suivra, c'est le même processus. Cette école est en manque de locaux depuis de nombreuses années. Nous avons le projet de construire une école à deux filières, prévue pour 2018-2019. Or, nous ne savons pas encore quel sera son emplacement et le temps passe; si la situation n'évolue pas, nous nous rendons compte qu'en 2018-2019, nous n'aurons pas encore pu déterminer d'endroit. Il fallait donc trouver une solution intermédiaire, considérant que chaque année il faut ouvrir une classe. Actuellement, les cours d'appui, les cours d'ACT/ACM se font alors dans les abris PC. Cette situation est tout à fait inadmissible. Dans l'attente de la construction de cette nouvelle école, il fallait se donner encore plus de temps que les trois ans prévus, raison pour laquelle nous avons prévu d'installer ces six pavillons. Ainsi, nous aurons le temps de faire cette école en dur."*

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, remercie Mme de Weck de ses explications:

*"Nous en avons parlé en commission et nous avons bien compris l'urgence qui présidait dans ce dossier et donc nous n'en avons pas demandé le report. Par contre, nous avons une question comptable sur les études de faisabilité. Nous aimerions savoir, car l'information nous a échappé, comment ont été financées les études de faisabilité pour cet investissement et pour celui de la Heitera."*

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission de l'Edilité, prend la parole en ces termes:

*"Concernant ces deux postes budgétaires (pavillons provisoires pour l'AES du Jura et les pavillons de la Heitera), la commission de l'Edilité a tenu une assez longue discussion. Elle accepte ces crédits en connaissance des données techniques qui sont finalement les mêmes que celles des pavillons de l'école enfantine de la Vignettaz que le Conseil général a voté il y a assez peu de temps."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond à la question de la Présidente de la Commission financière:

*"Comme cela a été rappelé par ma collègue, nous étions dans l'urgence. Il fallait absolument pour être prêts mandater immédiatement un bureau d'architectes qui a fait cette étude de faisabilité dont le montant s'élève à 35'000 francs. Pour l'instant et à titre provisoire, ces montants ont été répartis dans les différentes rubriques du budget de fonctionnement. Dans la mesure où le Conseil général accepte ce soir les investissements que nous vous proposons, ils seront intégrés dans le compte de construction des différentes écoles qui est prévu pour cela."*

Vote

**Le crédit de 2'000'000 de francs pour la réalisation de quatre pavillons provisoires pour l'accueil extrascolaire du Jura est accepté à une majorité évidente.**

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

23. 612.503.95 DOSF CAD: fourniture de chaleur CAD JURACAD Fr. 200'000,00

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 200'000 francs pour la fourniture de chaleur CAD JURACAD à la DOSF est accepté à une majorité évidente.**

24. 612.503.97 Ecole de la Heitera (Schoenberg): remplacement des vitrages Fr. 200'000,00

Discussion

Le Président saisit l'occasion de préciser que les vitrages de la Maison de Justice ont été remplacés récemment.

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) s'exprime comme suit:

*"Nous avons posé une question pour savoir si une demande de subvention, au programme des bâtiments sera faite ou non, étant donné que des vitrages isolants vont être posés."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, remercie M. J.-P. Wolhauser de sa question qui a été posée d'ailleurs au sein de différents groupes:

*"Alors, effectivement, aucune demande n'avait été faite dans ce sens. Depuis les séances de groupe de lundi passé, renseignement a été pris auprès du Service cantonal de l'Energie. Il pourrait y avoir une subvention pour ce genre d'assainissement mais uniquement dans la mesure où l'assainissement est un assainissement total, c'est-à-dire pas seulement les fenêtres mais y compris les façades, enfin l'entier du bâtiment. Ce n'est qu'à cette condition-là, qu'une subvention serait octroyée. Inutile de dire que prévoir un tel investissement serait hors de prix pour obtenir une subvention qui serait de l'ordre de 30 à 40'000 francs au maximum, sur le montant d'une rénovation totale."*

Vote

**Le crédit de 200'000 francs pour le remplacement des vitrages à l'école de la Heitera (Schoenberg) est accepté à une majorité évidente.**

25. 612.503.98 Ecole de la Neuveville, 2 salles de classe: étude Fr. 120'000,00

Discussion

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, intervient en ces termes:

*"Comme Mme de Weck, je vais plaider coupable en ce qui concerne ces termes de 'réalisation' et 'aménagement' qui apparaissent à trois endroits [dans les libellés des investissements]. En fait, la titulature*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

*que vous avez ici correspond mot pour mot à la titulature qui figure dans le Plan financier que nous avons reprise telle quelle. C'est pourquoi trois intitulés d'investissement sont erronés."*

Vote

**Le crédit de 120'000 francs pour l'étude de deux salles de classe à l'école de la Neuveville est accepté à une majorité évidente.**

26.	612.503.99	<u>Ecole de la Heitera, 6 pavillons: études et réalisation 1<sup>ère</sup> étape</u>	Fr.	3'000'000,00
-----	------------	--	-----	--------------

Discussion

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, précise que la Commission a formulé les mêmes remarques que pour l'AES du Jura.

Vote

**Le crédit de 3'000'000 de francs pour les études et la réalisation de six pavillons à l'école de la Heitera (1<sup>ère</sup> étape) est accepté à une majorité évidente.**

27.	613.503.31	<u>Arcades: réfection restaurant</u>	Fr.	200'000,00
-----	------------	--------------------------------------	-----	------------

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 200'000 francs pour la réfection du restaurant des Arcades est accepté à une majorité évidente.**

28.	615.501.05	<u>Saint-Barthélemy - montage d'un abribus</u>	Fr.	50'000,00
-----	------------	--	-----	-----------

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 50'000 francs pour la construction d'un abribus à la route Saint-Barthélemy est accepté à une majorité évidente.**

29.	620.501.18	<u>Grand-Places: études</u>	Fr.	200'000,00
-----	------------	-----------------------------	-----	------------

Discussion

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait la déclaration suivante:

*"Dans mon entrée en matière, j'ai relevé le fait que pour certains investissements, il serait intéressant d'avoir une vision globale sur*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

*des investissements qui s'étendent sur plusieurs années. Cet investissement en est un exemple."*

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission de l'Edilité, adhère aux remarques de la Présidente de la Commission financière:

*"On se réjouit que quelque chose se passe mais il ne s'agit pas encore ici des études sur le PAL des Grand-Places. Cette étude porte notamment sur la coordination des parkings souterrains qui nécessite la démolition de la rampe d'accès au parking du centre. Je fais une petite remarque à ce sujet: c'est une construction que le Conseil communal avait décidé par imprudence, il y a quinze ans en cédant même gratuitement des surfaces sans, nota bene, consulter le Conseil général. Je crois que lorsque cet investissement aura lieu, on va revenir sur cette histoire."*

Vote

**Le crédit de 200'000 francs pour des études aux Grand-Places est accepté à une majorité évidente.**

30.	620.501.28	<u>Revitalisation Ville historique, Bourg et liaison verticale: concours Agglo</u>	41.1/41.2	Fr.	270'000,00
-----	------------	--	-----------	-----	------------

Discussion

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait la même remarque que pour l'investissement précédent, concernant le manque de vision sur plusieurs années.

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission de l'Edilité, tient les propos suivants:

*"Finalement, il ne s'agit pas de frais d'étude mais de mise au concours en vue d'une réalisation en 2017 de travaux qui ont une certaine urgence après des années de discussion et d'autres études, dont les réalisations sont cette fois soutenues par l'Agglomération, qui les a inscrites au PA2 comme mesures. Par contre, je rends attentif au fait que les mesures du PA2 ne comportent nulle part un projet de liaison verticale entre le Bourg et l'Auge comme suggéré dans le texte explicatif. Je prie la Direction de l'Edilité d'être plus précise dans les explications des données et des informations concernant cette liaison verticale qui ne sera pas cofinancée par l'Agglomération."*

M. Marc David Henninger (PS) prend la parole en ces termes:

*"Comme déjà dit, le groupe socialiste soutiendra majoritairement l'investissement susmentionné. Il est absolument nécessaire de proposer un Plan d'aménagement pour le quartier du Bourg, depuis peu libéré des voitures. Je me permets tout de même de partager quelques réflexions personnelles au sujet de ce projet avec vous, concernant non pas l'aménagement du Bourg mais la liaison verticale."*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

*Tout d'abord, posons-nous les questions suivantes:*

*Avons-nous vraiment besoin, dans la situation financière actuelle de la Ville de Fribourg, d'une liaison verticale entre l'Auge et le Bourg. A mon avis, non; c'est trop tôt.*

*L'ascenseur diminuera-t-il le trafic en Basse-Ville? Clairement non. Au plus apportera-t-il quelques voitures de plus, le samedi matin par exemple, pour les gens qui veulent se rendre au marché et qui pourront désormais parquer leur voiture à la place de parc des Augustins pour ensuite monter en ascenseur.*

*Le projet est-il bien ficelé? Là aussi je me permets d'émettre un doute: rien que sur la forme de celui-ci, je ne suis effectivement pas sûr que l'investissement passe l'examen juridique car l'unité de la matière ne me semble pas respectée.*

*Est-ce que l'ascenseur est la seule solution? Sûrement, si on exclut toutes les autres solutions.*

*Partant du principe que l'investissement passe la rampe du Conseil général, j'aimerais demander au Conseil communal les points suivants: le crédit d'étude pour la partie de la liaison verticale devrait également comporter une étude sur l'impact qu'a cette liaison sur le trafic et les places de parc en Basse-Ville. J'aimerais aussi, pour la suite de l'aventure Quartier de Bourg et liaison verticale, avoir deux messages bien distincts pour pouvoir ainsi voter séparément sur chacun."*

M. Jean-Noël Gex (PLR) déclare ce qui suit:

*"Le groupe libéral-radical se réjouit de constater que le postulat n° 117 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et moi-même, concernant la liaison verticale Bourg-Auge a été pris en compte. Il demandait effectivement une étude. Nous souhaitons toutefois que le reste de l'étude se focalise sur la création d'un parking en incluant dans le périmètre de cette étude le parking de Montrevers qui a fait l'objet du postulat n° 118 de M. Jean-Pierre Wolhauer (PLR) et moi-même. Le groupe PLR constate une fois de plus qu'il s'agit d'une étude comme celles votées au budget 2012 et 2013. On a voté à chaque fois des montants de 100'000 francs qui auraient dû déboucher sur le plan directeur pour avoir un cadre légal. M. P.-O. Nobs nous l'avait rappelé en 2013. Où est ce plan directeur, combien de temps et combien de crédits seront encore nécessaires pour débiter enfin la revitalisation du quartier?"*

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) s'exprime comme suit:

*" Au nom du groupe CG-PCS, j'aimerais tout de même rappeler que, si on lit bien ce message (p.43), on a un élément très important: le processus, et je pèse mes mots et je lis simplement le message, le processus de mise en valeur à court terme des abords de la Cathédrale dont le périmètre d'intervention se focalise en première étape aux abords directs de la cathédrale. Pour moi, il est clair qu'on peut remettre en question la liaison verticale et sa pertinence mais je pense qu'il serait dangereux, puisqu'il s'agit d'un concours de projets de remettre à plus tard l'éventuelle requalification de la cathédrale qui est absolument urgente. Je pense qu'il serait dommage de jeter le bébé avec l'eau du bain et qu'il est temps, pour une fois, de remettre*



Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

*l'église au milieu du village. Je vous encourage donc, chères et chers collègues, à voter cet investissement."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, intervient en ces termes:

*"Je ne vais pas répéter ce qui figure dans le message et remercie M. P.-O. Nobs pour sa dernière intervention.*

*C'est vrai, c'est peut-être une étude de plus mais on est obligé de faire des études. Il s'agit ici d'études de projets, avant concrétisation, et ce n'est pas un mandat d'études parallèles ou autres. Il y a un concours de projet sur ce secteur de la cathédrale qui va être lancé. On est obligé de le lancer et d'étudier avant de partir avec une réalisation pour assurer un minimum de qualité à la réalisation future. En ce qui concerne l'ascenseur, effectivement, l'ascenseur en tant que tel, et je suis d'accord avec M. C. Allenspach, ne fait pas partie de la mesure de l'Agglo. Par contre, il est judicieux d'intégrer cette liaison éventuelle supplémentaire entre le Bourg et l'Auge, puisque la nouvelle situation du quartier du Bourg implique aussi d'améliorer ou de déterminer comment améliorer la connexion entre le Bourg et l'Auge. Je vous rappelle, comme il a été dit tout à l'heure par M. J.-N. Gex, que le fait de réfléchir sur cette liaison permettra de répondre au postulat qui a été transmis par le Conseil général concernant cette liaison verticale. Quant à la réalisation, si tant est qu'il y en ait une, elle aura certainement lieu après la réalisation des abords de la cathédrale. Je crois qu'il est juste d'avoir une cohérence dans la réflexion et de mener une réflexion globale.*

*En ce qui concerne le parking de la Grenette, l'agrandissement du parking Notre-Dame est inclus dans le périmètre d'étude pour le concours d'idées. Par contre, on ne peut pas, sans augmenter les coûts, en l'état faire une étude supplémentaire englobant le parking de Montrevers mais on sait que ce parking devrait pouvoir être réalisé. On l'a dit dans le plan directeur de la Ville historique comme possibilité de nouveaux parkings, ça me permet de dire que le Plan directeur de la Ville historique a été tout récemment, il y a deux ou trois semaines, adopté par le Conseil communal et qu'il doit être encore formellement approuvé par l'Etat."*

Vote

**Le crédit de 270'000 francs pour la revitalisation de la Ville historique, Bourg et liaison verticale (études Agglo 41.1/41.2) est accepté à une majorité évidente.**

31. 620.501.29	<u>Agglo 41.6: Passage du</u>		
	<u>Cardinal</u>	Fr.	200'000,00

Discussion

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait la déclaration ci-après:

*"Sur cet investissement, notre Commission s'est montrée partagée. Elle aurait souhaité avoir plus d'informations."*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission de l'Edilité, tient les propos suivants:

*"Il manque en effet un peu d'information à ce sujet, parce qu'on ne sait pas vraiment s'il s'agit d'un réaménagement du passage sous voies ou pas. Se pose la question de la sauvegarde du pont sous voies qui est le premier ouvrage qui influencera la suite. Plus d'informations seraient bienvenues."*

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) s'exprime comme suit:

*"Le passage du Cardinal est un véritable point noir de notre réseau. Les enjeux à cet endroit sont particulièrement complexes entre les aspects ferroviaires et ceux de la perméabilité entre les PAD adjacents qui sont des PAD sur lesquels on a de grandes ambitions: BlueFACTORY, le quartier des Arsenaux, etc. On a parlé maintenant avec le Vice-Président de la Commission de l'Edilité des éléments historiques en lien également avec le passage tel qu'il est construit aujourd'hui et je pense que 200'000 francs pour faire une étude ou des concours sur ce sujet me semblent vraiment à propos, parce que le pis qu'on pourrait faire serait de construire trop bon marché en n'intégrant pas tous les éléments. Je pense qu'il est urgent de réfléchir, ensuite il sera urgent de réaliser."*

M. Vincent Jacquat (PLR) déclare ce qui suit:

*"J'ai une question de compréhension par rapport à cet investissement Agglo 41.6. Sauf erreur de ma part, sur le site de l'Agglo et sur toutes ses mesures, le montant qui est alloué dans le budget de cette mesure 41.6 est de 1,5 million de francs. Par ma question, je cherche à savoir à quoi correspondent les 200'000 francs au budget de la Ville: est-ce la part de la Ville, est-ce la part de l'étude, l'Agglo paiera-t-elle 1,3 million de francs? On entend ce soir beaucoup de choses et puis on n'a pas tellement d'informations. Quelqu'un pourrait-il me dire de quoi l'on parle?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond en ces termes:

*"Par rapport à cet investissement, je crois qu'il est quand même mentionné clairement dans le paragraphe du milieu de la page 44 quel est l'enjeu de cette mesure qui consiste à 'l'amélioration des aménagements de l'espace public dont ceux de la mobilité douce, en particulier pour les piétons pour qui les trottoirs sont trop étroits' C'est donc bien le passage et ses alentours, les carrefours qui sont situés aux deux extrémités qui feront l'objet de cette étude. Cette mesure et le texte qui figure dans le message ont été repris du PA2. C'est effectivement une mesure d'Agglo qui figure en priorité A et qui doit donc être réalisée dans la période 2015-2018. Dans le Plan financier, M. V. Jacquat vous trouve d'ailleurs, après ce montant d'étude, un montant de réalisation, sauf erreur en 2017. En tout cas, il figure dans le Plan, vous avez 2,7 millions qui sont prévus en 2018 et de manière générale, pour toutes les mesures de l'Agglo, il y a effectivement une participation pour un certain nombre de mesures, de la Confédération; le solde est pris en charge par l'Agglo et par la Commune, à raison de 50%. Par rapport à l'Agglo, la moitié des montants indiqués sera prise en charge par l'Agglo."*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

Vote

**Le crédit de 200'000 francs pour l'étude du passage du Cardinal (Agglo 41.6) est accepté à une majorité évidente.**

32. 620.501.30	<u>Révision du PAL concept</u>		
	<u>Agglo</u>	Fr.	50'000,00

Discussion

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait la déclaration ci-après:

*"Sur cet investissement également, notre Commission était plutôt partagée, parce qu'elle ne comprenait pas bien dans quel contexte il s'inscrivait. Elle n'émet cependant pas de proposition de renvoi."*

M. Christoph Allenspach, Vice-Président de la Commission de l'Edilité, tient les propos suivants:

*"Par manque de temps, ce poste a été accepté par la Commission sans remarque ni discussion. Je fais donc une remarque en tant que membre - je peux vous dire qu'on n'avait pas le rythme de ce soir - , j'ai découvert une erreur par la suite. Il ne s'agit pas ici d'une étude liée à l'Agglomération, comme mentionné dans le titre, ni non plus d'une coordination avec le PA3, le projet d'Agglo de la troisième génération, ce qui a été expliqué lors de la séance de notre Commission. Les objectifs du PA3 ne sont aujourd'hui même pas connus. Le crédit d'étude vient d'être voté par le Conseil d'agglomération il y a une semaine seulement. Il s'agit donc ici purement d'une étude supplémentaire pour le Plan d'aménagement local (PAL) de la Ville de Fribourg, qui sera déposé au Canton ces prochains jours. A titre personnel, je me permets la remarque qu'il n'est de toute façon pas clair pourquoi on a besoin d'étude permettant l'établissement du futur Plan d'aménagement de détail (PAD) et de quel PAD il s'agit. Donc, je ne peux plus vraiment soutenir, à titre personnel, ce montant."*

M. Pius Odermatt (PS) prend la parole en ces termes:

*"Le PS propose de refuser le montant de 50'000 francs pour la révision du PAL – concept Agglo. Pour mémoire, en février 2013, le Conseil général avait voté un crédit dans le cadre de la révision du PAL – conception directrice. Le montant de 250'000 francs avait comme objectif 'de développer les thématiques du projet d'Agglomération à l'échelle de la Ville et d'engager avec le projet d'Agglomération une réflexion plus fine sur les relations à établir entre le territoire communal de la Ville et le projet régional, qui est le plan d'Agglo'. Un an plus tard, en avril 2014, le Conseil général a approuvé un crédit pour la révision de la formalisation de la conception directrice pour 380'000 francs. Il y a maintenant cet investissement pour la révision du PAL – concept Agglo pour un montant de 50'000 francs qui me laisse songeur. Qu'est-ce qu'il y a de nouveau qui n'a pas déjà été couvert par les crédits votés en 2013 et 2014? S'agit-il d'un oubli du Conseil communal que nous devons voter cette fois? Le Conseil communal explique 'le montant (...) permettrait d'initier une toute première petite partie des études sur les secteurs stratégiques et paysagers'. (Inaudible)."*

Séance du 15 décembre 2014

Examen du budget des investissements 2015 (suite)

*Dans le contexte de l'Agglo, ce crédit me paraît incompréhensible et mal justifié. Il n'inspire pas la confiance que le Conseil communal maîtrise la révision du PAL. Notre groupe propose donc de placer cet investissement dans le budget d'investissement 2015 en catégorie III. Si le Conseil communal l'estime vraiment nécessaire, qu'il le justifie avec un message, un texte explicatif complet et correct!"*

M. Vincent Jacquat (PLR) déclare ce qui suit:

*"Je soutiens tout à fait la démarche de mon collègue Odermatt, à titre individuel. J'aimerais tout de même préciser, en tant que membre de la Commission financière, que cette position a quand même fait l'objet d'un débat et qu'il y a eu quatre voix contre. Effectivement, l'année passée, nous avons voté 380'000 francs pour élaborer le PAL. On nous avait confirmé, à l'époque, que ces 380'000 francs incluaient la totalité des coûts. Je me rappelle avoir même posé une question; il faut peut-être relire les procès-verbaux. Maintenant, on arrive à nouveau avec une demande de 50'000 francs. Je peux bien comprendre que ce processus est complexe mais, à la longue, il me semble que l'on fait tout le temps des rallonges depuis deux ou trois ans sur ce genre de thème et je propose le renvoi de cet objet."*

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) s'exprime comme suit:

*"Au nom du Centre gauche-PCS, nous approuvons totalement la position exprimée par le groupe socialiste, par la voix du Conseiller général Odermatt, ainsi que la position du Conseiller général Jacquat. En effet, la Commission de l'Edilité propose le renvoi de l'investissement sous rubrique 620.501.37 'Etudes fines: densification' en catégorie III; nous, nous préférierions avoir une vision d'ensemble et coupler ces deux éléments (investissement sous rubrique 620.501.30 et celui sous rubrique 620.501.37) de manière à avoir un message complet qui nous explique bien ce qui se passe. Donc, nous sommes également pour le report en catégorie III de cet investissement."*

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, intervient en ces termes:

*"Est-ce que ça vaut la peine de faire un message en catégorie III pour 50'000 francs? J'aimerais répondre notamment à M. V. Jacquat. On est arrivé maintenant au bout des travaux du PAL. Vous savez qu'il doit être envoyé à l'Etat avant la fin de cette année. Le Conseil communal a, pas plus tard que cet après-midi, approuvé le texte et les différents documents qui seront envoyés au SeCA maintenant pour étude. Par contre, après que le dossier sera retourné à la Commune et avant la mise à l'enquête publique, il faudra bien encore adapter quelque peu le texte suite aux différentes remarques qui auront été faites par l'Etat dans le cadre de la procédure d'enquête préalable. Dans ce sens-là, on a besoin encore de ces 50'000 francs, qui serviront principalement, précisément, à l'adaptation du texte pour la mise à l'enquête publique. "*

Vote

Séance du 15 décembre 2014

**Opposée à l'amendement de M. Pius Odermatt de transférer cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 50'000 francs à la révision du PAL – concept Agglo est refusée à une majorité évidente.**

000

#### 14. Divers

##### A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 150 de Mme Cécile Thiémard (DC/VL) et de 2 cosignataires demandant au Conseil communal un arrêt de bus au sommet de l'avenue Weck-Reynold

Mme Cécile Thiémard (DC/VL) résume le postulat ci-après:

*"Lors de l'assemblée de l'Association de quartiers Gambach-Guintzet du 27 novembre 2014, les habitants de l'avenue du Moléson, en particulier, mais également les habitants des Jardins du Salesianum, ceux du chemin de l'Observatoire et ceux de l'avenue Jean-Gambach, ainsi que l'ensemble des membres de l'Association présents, se sont clairement manifestés pour un arrêt de bus situé au sommet de l'avenue Weck-Reynold pour les lignes 7 ou/et 8 et ont demandé de déposer un postulat y relatif.*

*En effet, dans les normes d'application de distance d'un endroit par rapport à une ligne de bus existante sur le réseau de la ville de Fribourg ou de l'agglomération de Fribourg (la norme de 300 mètres), il n'est pas tenu compte ni de la pente ni de la pénibilité d'accès à pied. Ainsi, il serait grandement indiqué de favoriser l'utilisation des transports en commun sur des lignes existantes qui ont déjà un excellent rendement et une cadence rapprochée et régulière.*

*D'autre part, un arrêt de bus existait déjà à cet endroit et pour les personnes du quartier qui fréquentaient cette ligne, c'était très pratique.*

*Il a été déposé un postulat en corrélation avec celui-ci à la séance du 4 décembre 2014 à l'Agglomération de Fribourg pour obtenir un horaire comprenant un arrêt du bus (lignes 7 et 8) au sommet de l'avenue Weck-Reynold. Sachant que l'Agglomération s'occupe de la gestion des lignes de bus et du matériel roulant, tandis que l'aménagement de l'infrastructure de l'arrêt de bus serait à la charge de la commune de Fribourg."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 151 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 19 cosignataires demandant au Conseil communal un rapport sur la base légale pour la location de places de stationnement privées à des tiers

M. Christoph Allenspach (PS) résume le postulat ci-après:

*"La Ville a beaucoup de peine de maîtriser le trafic motorisé privé notamment aux heures de pointe, ce qui crée de nombreux bou-*

Séance du 15 décembre 2014

Divers (suite)

*chons. Malgré des améliorations considérables des transports en commun et de la mobilité douce, l'afflux des pendulaires s'est à peine réduit. Une des causes principales est sans doute le grand nombre des places de parc disponibles en Ville de Fribourg. Sur 41'000 places de stationnement seulement 6'000 se trouvent sur fond public, la grande majorité sur fond privé.*

*Vu que les habitantes et habitants de la Ville n'utilisent que 15'000 véhicules motorisés on peut supposer que beaucoup de places de stationnement sont occupées par des pendulaires, partiellement mises à disposition par les employeurs. Visiblement une partie des places privées sont louées à des tiers, qui ne sont ni habitants ni employés ni clients. Ainsi a-t-on appris par la presse que la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg dispose de 300 places dans son parking du Département des finances, dont il louerait 187 à ses employés et 113 à des tiers ('La Liberté' du 5 novembre 2014).*

*Lors de la location de places de stationnement à des tiers se pose la question de la base légale. Les autorités accordent, selon le règlement communal des constructions en vigueur, un certain nombre de places pour des catégories d'utilisateurs définies, par exemple pour les locataires dans les immeubles d'habitation ou pour les employés dans les immeubles administratifs.*

*Le rapport du Conseil communal devra clarifier des points suivants concernant la base légale d'une location à des tiers et les cas d'infractions contre les prescriptions de l'autorisation:*

- 1. Prescriptions de la location de places de parc autorisées avant ou après la mise en vigueur du règlement communal des constructions en 1993.*
- 2. Les dérogations possibles pour une location à des tiers, par exemple des habitants du même quartier.*
- 3. L'obligation de déclarer une location.*
- 4. La possibilité de contrôle des locations selon les règles par les autorités.*
- 5. Les mesures à prendre contre les infractions.*
- 6. Les modifications envisagées du règlement des constructions concernant le sujet lors de la révision du PAL."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 152 de Mmes Marine Jordan (PS) et Manon Delisle (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal l'installation de poubelles permettant le tri des déchets

Mme Marine Jordan (PS) résume le postulat ci-après:

*"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer quelques poubelles permettant le tri des déchets (papier, PET, aluminium et déchets courants) dans des lieux fortement fréquentés. Nous pensons notamment à un emplacement communal aux environs de la gare, aux Grand-Places et aux alentours de la place Python. Il ne s'agit pas de remettre en question le concept global 'Fribourg ville propre' mais*

Séance du 15 décembre 2014

Divers (suite)

*bien de le compléter. L'installation de ce type de poubelles a un aspect didactique car il incite à trier ses déchets également lorsqu'on se déplace.*

*Plusieurs villes en Suisse romande (Nyon, Vevey, Montreux et Morges) ainsi que l'EPFL et les hôpitaux du Chablais ont commandé - et pour certaines communes installé - des poubelles de type 'triton' fabriquées par la Summit FOUNDATION (<http://www.summit-foundation.org/>).*

*Il a été constaté, dans le cadre du festival de Montreux, qui a installé de telles poubelles lors de l'édition 2014, que le 90% des déchets avait été correctement trié."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 153 de MM. Christophe Giller (UDC) et Daniel Gander (UDC), ainsi que de 13 cosignataires, demandant au Conseil communal des tarifications différentes des places de stationnement le samedi

M. Christophe Giller (UDC) résume le postulat ci-après:

*"Les places de stationnement sur le domaine public en ville de Fribourg sont en majorité payantes ou à durée limitée. En 2015, dans le but de décourager les pendulaires à utiliser les places gratuites ou de longue durée, la Ville va instaurer un stationnement payant aux endroits encore gratuits et supprimer la majorité des places longue durée en dehors des P+R.*

*Cette mesure sera certainement très efficace pour endiguer le flux de pendulaires journalier mais aura un effet négatif pour les visiteurs, les habitants, ainsi que les organisateurs de manifestation.*

*En effet, comme les tarifications en vigueur et futures ne font pas la différence entre la semaine (lundi – vendredi) et le samedi, la ville sera moins attractive, tant pour les manifestations que pour les visiteurs.*

*En appliquant dans certains secteurs hors centre-ville un tarif meilleur marché (ou gratuit) et de plus longue durée le samedi, le flux de pendulaires de la semaine sera toujours diminué et les places seraient à disposition le samedi pour les habitants et les visiteurs, ainsi que pour les personnes se rendant aux diverses manifestations."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 154 de M. Christophe Giller (UDC) et de 10 cosignataires demandant au Conseil communal un rapport sur l'utilité de la pose de nombreux gendarmes couchés sur les routes

M. Christophe Giller (UDC) résume le postulat ci-après:

*"Avec une augmentation significative des zones '20 et 30 km/h' en ville de Fribourg, de nombreuses mesures de modération du trafic ont été mises en œuvre afin de s'assurer du respect de ces vitesses légales.*

Séance du 15 décembre 2014

Divers (suite)

*Des mesures de modération ont également été installées dans les zones '50 km/h'.*

*L'une des mesures privilégiée est la pose de surélévation de la chaussée, obligeant la plupart des véhicules à ralentir pour passer l'obstacle. Bien que ces surélévations permettent d'atteindre l'objectif principal, qui est un respect des limitations de vitesse, elles engendrent d'autres problèmes, notamment lorsqu'elles sont situées sur les axes principaux à 50 km/h et sur le parcours des lignes de transport en commun. Les inconvénients suivants sont liés à ces surélévations:*

- 1. Nuisances sonores. L'accélération et la décélération des véhicules sont plus bruyantes que la circulation des véhicules à vitesses constantes. De plus, le passage des camions (surtout vides) fait nettement plus de bruit, à cause notamment du pont arrière qui est secoué en retombant.*
- 2. Durée de vie du revêtement. La ville de Fribourg fait actuellement poser des revêtements phono-absorbants sur plusieurs tronçons, afin de satisfaire les normes de bruit. Toutefois ces revêtements supportent très mal les accélérations et décélérations des véhicules: on observe à ces endroits une déformation de la chaussée. La pose de gendarmes couchés n'est donc pas judicieuse.*
- 3. Inconfort dans les TP. Le passage des gendarmes couchés est inconfortable pour les utilisateurs des transports publics.*
- 4. Déneigement. Malgré le réchauffement climatique, les hivers se font rarement sans neige. Le déneigement des chaussées se fait plus difficilement sur les routes munies de gendarmes couchés.*

*Ce postulat demande au Conseil Communal d'étudier la possibilité de mettre en œuvre d'autres mesures de modération du trafic sur les axes principaux et les lignes de transport en commun et de remplacer si possible les gendarmes couchés existants par un aménagement mieux adapté et ayant une efficacité similaire."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 155 de MM. Daniel Gander (UDC) et Christophe Giller (UDC), ainsi que de 12 cosignataires, demandant au Conseil communal la rénovation ou la transformation des dépôts en bois et l'assainissement des espaces ferroviaires sur le site de la Gare CFF, à Fribourg

M. Daniel Gander (UDC) résume le postulat ci-après:

*"Fribourg a mal à son image! Lors de quelques déplacements en train cette année, j'ai porté une attention particulière à l'aménagement de certaines gares et à leur salubrité. Or, en comparaison avec la Gare de Lucerne, celle de Fribourg a mal à son image! En effet, ses dépôts vétustes, en bois et d'un autre âge, reflètent bien ce slogan. D'autre part, les innombrables hautes herbes qui envahissent les entre-voies et les espaces de l'entrée du secteur ferroviaire démontrent un manque d'entretien évident. L'image ainsi perçue par les voyageurs n'est donc pas faite pour les attirer.*



Séance du 15 décembre 2014

Divers (suite)

*Je propose dès lors au Conseil communal d'intervenir avec force auprès de la Direction des CFF et de ses partenaires pour faire changer cette image négative d'une ville dont on dit qu'elle est un endroit privilégié."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 156 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS), de Mme Manon Delisle (PS) et de MM. Diego Frieden (C G-PCS) et Andreas Burri (Verts), ainsi que de 34 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude pour l'adhésion au Partenariat des Achats Informatiques Romands (PAIR)

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) résume le postulat ci-après:

*"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adhérer au PAIR. Il s'agit d'un organisme qui fixe un cahier des charges pour tout achat informatique. Dans ce cahier des charges il y a par exemple l'interdiction du travail des enfants, des attestations justifiant de la couverture du personnel en matière d'assurances sociales, le respect de l'égalité hommes-femmes, respecter les normes de protection de l'environnement, etc.*

*Le PAIR est une association sans but lucratif avec les objectifs suivants:*

- *définir et réunir les besoins communs de ses membres afin de leur permettre d'acquérir, aux meilleures conditions, des produits et prestations liés aux technologies d'informations et de communications*
- *élaborer et de lancer, à cette fin, les appels d'offres en respectant les dispositions relatives aux marchés publics et décider des adjudications*
- *faire reconnaître ses membres par les fournisseurs, afin qu'ils bénéficient des conditions préférentielles négociées par le PAIR, dans les contrats qu'ils concluent*
- *favoriser les échanges de connaissances, compétences et expériences individuelles entre les différents membres.*

*Actuellement il y a déjà plusieurs adhérents au PAIR dans notre canton:*

- *Etat de Fribourg*
- *HES-SO Fribourg*
- *RZGD (16 communes de Rega Sense)*
- *TPF"*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 15 décembre 2014

Divers (suite)

B. NOUVELLE QUESTION

- n° 179 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative à l'accueil de la petite enfance

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) intervient comme suit:

*"J'ai deux remarques et trois questions à poser au sujet du budget 2015, poste 1040.365.20: 'Accueil de la petite enfance':*

- *Nous pouvons constater dans ce poste une augmentation des charges. Les explications de la page 16 ne mentionnent pas combien de places additionnelles sont créées. Et si ce sont de nouvelles places, comptez-vous avec le soutien de la Confédération?*
- *Le Canton ne prévoit, malheureusement, plus de financement d'incitation à la création de places d'accueil extrafamilial. Que fait la Ville ou que peut faire la Ville pour encourager le Canton à continuer à verser des montants d'incitation?*
- *Une dernière question se pose: quel est actuellement le besoin en places de crèche ou d'accueil extrascolaire. Quelle est la vision du Conseil communal à court et à moyen termes en matière d'accueil extrafamilial?"*

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président lève la séance en donnant rendez-vous à ses collègues au lendemain soir 16 décembre 2014 à 19.30 heures.

Il est 23.25 heures.

Fribourg, le 13 janvier 2015  
ndc/nm/ib

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Marc BUGNON

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine Agustoni